



## Conseil Municipal

### Séance du 29 juin 2012

L'an deux mil douze, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VILLEPERDUE se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la présidence de M. le Maire, en vertu de sa convocation en date du vingt-trois des mois et an que ci-dessus.

**PRESENTS : M. MARIU Roland, Maire - M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> Adjoint - Mme RAVION Anita, 2<sup>ème</sup> Adjointe - M. LEGRAND Gérard, 4<sup>ème</sup> Adjoint - Mme LEBOEUF Céline - MM. MESNARD Olivier - LAFARGE Philippe - Mmes DUFRAISSE Isabelle - Mme MESSIER Carole - MM. LEBLOIS Roland - LUCIER Frédéric**

**ABSENTS EXCUSES : Mme DUCHENE Arlette, 3<sup>ème</sup> Adjointe - Mme CUNHA Martine - M. ROY Thierry - Mme NOMINE Nathalie**

**POUVOIRS : Mme DUCHENE Arlette à Mme Anita RAVION  
Mme CUNHA Martine à M. Roland MARIU  
Mme NOMINE Nathalie à M. GAUTHIER Xavier**

**SECRETAIRE DE SEANCE : M. GAUTHIER Xavier**



#### **I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Après quelques observations, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 mai 2012 est approuvé à l'unanimité

#### **II- DIVERS - INFORMATIONS**

##### ***A- Point sur la précédente séance***

M. le Maire fait le point sur l'évolution des dossiers traités lors de la précédente réunion et stipule que certains d'entre eux seront développés ultérieurement lors de cette séance :

Un courrier de remerciement sera à adresser à M. Mme d'ESPOUS pour le don qu'ils ont fait à la collectivité lors du mariage de leur fille.

##### ***B- Point autres réunions***

- ✓ **Fonds de concours Communauté de Communes** : l'aide sollicitée au titre du fonds de concours de 3<sup>ème</sup> génération pour le projet de station d'épuration a été accordée.
- ✓ **Busage Le Bry** : ce projet reste à l'étude.
- ✓ **Agence Postale Communale** : le remplacement de l'agent titulaire de l'APC pendant ses congés est assuré par une étudiante.
- ✓ **Réunion Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires** : le départ du lycée Jean Monnet se fera à 12h15 au lieu de 12h45 le mercredi à la prochaine rentrée scolaire.
- ✓ **Réunion Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre** : cette première réunion a permis d'appréhender le fonctionnement de ce syndicat, la prise en compte des travaux de nettoyage des fossés et l'importance des travaux initiés. Ce syndicat a une approche plus environnementale que le syndicat intercommunal d'assainissement des terres humides du plateau de Sainte Maure de Touraine.

### **C- Concours Maisons fleuries**

Les élus font le point sur le concours des maisons fleuries et s'interrogent sur l'intérêt de ce concours dans sa formule actuelle. Il décident de former un groupe de travail sur le sujet.

### **D- Règlement cimetière**

Les élus sont informés que :

1. le Maire est chargé, de par ses pouvoirs de police, de la gestion du domaine de la Commune et dans le cadre plus spécifique des opérations funéraires, de la gestion des cimetières et de l'assurance du respect dû aux morts
2. le Maire peut dès lors formaliser dans un règlement intérieur l'ensemble des dispositions applicables à l'aménagement du cimetière communal, aux prescriptions d'ordre intérieur et de surveillance du cimetière, aux inhumations et exhumations, aux obligations opposables aux entrepreneurs
3. à l'instar de la tarification des vacations funéraires, le Maire peut requérir l'avis du Conseil Municipal préalablement à l'établissement de l'arrêté adoptant le règlement intérieur.

Le Maire de Villeperdue

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.2223 et suivants ;

Vu le Nouveau Code pénal, notamment les articles 225-17 et suivants ;

Vu le Code civil, notamment les articles 78 et suivants ;

Vu la Loi 93-23 du 8 janvier 1993 ;

Vu le décret n° 95-653 du 9 mai 1995 portant règlement national des pompes funèbres ;

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité et le maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière, propose aux élus d'adopter un règlement pour le cimetière communal.

Vu la délibération du conseil Municipal en date du 24 juin 1964 décidant que les tombes non achetées pourront être relevées passé un délai de quinze années.

Vu l'avis de M. ALCAYDE, géologue, dans son rapport du 28 mai 1970 préconisant une durée de rotation minimum de 10 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à main levée :

- maintien la décision du 24 juin 1964
- approuve le règlement ci-joint
- décide de son application dès sa publication et sa transmission en Préfecture
- charge M. le Maire de signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente décision
- charge M le Maire de procéder à son affichage (sous forme d'extrait à la porte du cimetière notamment) et de le porter à l'information du public.

### **E- Transfert parcelles non nécessaires à la concession de l'A10**

M. le Maire donne connaissance aux élus de la teneur d'un courriel concernant le transfert des rétablissements de voiries pour des parcelles acquises dans le cadre de la construction de l'autoroute A10.

Il ajoute que :

- 1- la décision ministérielle n°4.A10.90.23 du 21 septembre 1990, a approuvé la délimitation des emprises de l'autoroute A10 sur les communes de Chambray les Tours, Joué les Tours, Veigné, Monts, Montbazou, Sorigny, Villeperdue, Saint-Epain, Ste Maure de Touraine, Noyant, Pouzay, Maille, Nouâtre, Ports-sur-Vienne, Pussigny, Antogny-le-Tillac.

**2-** aux termes de cette décision, les parcelles ci-dessous ont été reconnues inutiles à la concession et fait l'objet d'une affectation dans le domaine communal de la commune de VILLEPERDUE :

- \* Une parcelle de sol située « Les Baffaults », cadastrée section ZI n°40 d'une contenance de 179 m<sup>2</sup> ;
- \* Une parcelle de sol située « Les Baffaults », cadastrée section ZI n°41 d'une contenance de 353 m<sup>2</sup>;
- \* Une parcelle de sol située « Les Baffaults », cadastrée section ZI n°47 d'une contenance de 45 685 m<sup>2</sup>;
- \* Une parcelle de sol située « Les Bergeons », cadastrée section ZK n°55 d'une contenance de 88 686 m<sup>2</sup>;
- \* Une parcelle de sol située « Les Bergeons », cadastrée section ZK n°56 d'une contenance de 3 465 m<sup>2</sup>;
- \* Une parcelle de sol située « La Laurière », cadastrée section ZE n°12 d'une contenance de 48 740 m<sup>2</sup>;
- \* Une parcelle de sol située « La Laurière », cadastrée section ZH n°18 d'une contenance de 13 734 m<sup>2</sup>;
- \* Une parcelle de sol située « La Saulaye », cadastrée section ZM n°11 d'une contenance de 3 460 m<sup>2</sup>;
- \* Une parcelle de sol située « Le Bas Bry », cadastrée section ZE n°77 d'une contenance de 202 m<sup>2</sup>.

3- la rédaction d'un acte de transfert à titre gratuit entre l'Etat et la commune de VILLEPERDUE doit venir entériner cette décision. Afin de permettre de finaliser ce transfert, une délibération du Conseil municipal donnant pouvoir à M. le Maire ou à l'un de ses représentants, s'avère nécessaire pour signer l'acte y afférent.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité à main levée accepte cette retrocession de parcelles et donne pouvoir à M. le Maire ou à l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, de signer tout acte et tous documents afférents à ce transfert de biens, à charge pour le signataire d'en rendre compte.

#### ***F- DIA***

M. le Maire informe les élus qu'une habitation et des terrains, soumis au droit de préemption de la commune, ont été mis en vente et ont fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA), reçus comme suit :

- le 2 juin 2012 pour l'immeuble situé 2, rue de la Fosse Carrée
- le 19 juin pour les terrains situés Chemin de la Godinière, les Barons et Près l'Arche
- le 28 juin pour le 31, rue des Champs Gibert.

Il précise qu'il n'a pas souhaité préempter pour ce bien. Les élus approuvent ces décisions.

#### ***G- Maison MARQUET***

M. le Maire informe les élus que M. et Mme MARQUET, propriétaires du 3 rue de la Mairie, souhaitent vendre leur maison et désirent connaître la position du conseil municipal sur une préemption éventuelle de la commune. Après discussion, les élus sont plutôt favorables à l'acquisition de la maison « Pasquereau » (5 rue du Vieux Bourg) ; ceci dans un souci d'harmonisation et de continuité de rénovation en centre bourg.

#### ***H- Eclairage du stade***

M. le Maire fait le point sur l'entretien qu'il vient d'avoir avec un représentant d'INEO (prestataire en charge de l'éclairage public). Il ajoute que, , pour avoir un ordre d'idée, il a fait établir le coût de réhabilitation de l'éclairage du terrain de football qui s'élèverait à 43 000 €.

Les élus déclarent que ce projet n'est pas réalisable dans l'immédiat.

### **III- LGV**

#### ***A- Convention voirie et FST***

M. le Maire présente aux élus le projet de convention de voirie liée au passage de la future LGV SEA présentée par Réseau Ferré de France via le Préfet. Toutefois, les élus refusent de signer cette convention pour les raisons suivantes :

- l'entretien des rampes de pont des ouvrages d'art nécessaires au passage de la ligne serait à la charge des communes traversées ;
- la convention est tripartite (Commune, Préfet et RFF) et pour une durée de 50 ans ;
- les élus veulent une indemnisation de 8 % des charges encourues par la création de voiries supplémentaires nécessaires à leur rétablissement.

#### ***B- Point réunion Comité de Ligne TER***

M. le Maire fait le point sur la dernière réunion du Comité Local d'Animation et de Développement. L'Assemblée a demandé d'aborder le bilan de la mise en place du nouveau cadencement et des nouveaux horaires. Ce bilan s'avère peu satisfaisant.

Face au mécontentement exprimé par les usagers, aucune solution n'est actuellement proposée. Des améliorations sont attendues et seront abordées lors du prochain CLAD en septembre.

Il a été souligné le bon fonctionnement du système informatif, collectif et individuel, mis en place.

### **IV- COMMUNAUTE DE COMMUNES**

#### ***A- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLET)***

M. le Maire précise aux élus que:

- la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges a pour mission d'élaborer un rapport sur les transferts de charges.
- ce rapport doit faire l'objet d'une approbation à la majorité qualifiée par les communes (2/3 des conseils municipaux représentant 50 % de la population, ou 50 % des conseils municipaux représentant 2/3 de la population).
- la CLETC s'est réunie le 21 mars et a émis son rapport sur le transfert des charges liées à la compétence enseignement musical.
- ce rapport a été présenté au conseil communautaire le 30 avril 2012 afin qu'il en prenne acte et charge le Président de le transmettre aux communes.

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la délibération en date du 30 mars 2009 instituant la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges réunie en séance du 21 mars 2012,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 avril 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, à main levée :

- APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges concernant l'enseignement musical spécialisé avec les réserves suivantes en ce qui concerne le point 4 dudit rapport :

- 1- Le remboursement pour intervention en milieu scolaire sera fixé sur le coût réel au 1<sup>er</sup> septembre 2012
- 2- Toute évolution des charges ou des frais sera à la charge de la Communauté de Communes conformément au transfert de compétence de l'ensemble des activités de l'enseignement musical.

## **V- AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES**

### ***A- Conseil d'école***

Un point du dernier conseil d'école est présenté aux élus, à savoir :

- 123 élèves sont inscrits pour la prochaine rentrée scolaire.
- L'équipe enseignante reste.
- L'instauration de la semaine à 5 jours a été abordée mais cette modification reste dans l'attente des décisions nationales. Le choix d'agrandissement de la cantine a été explicité à l'assemblée par le fait du nombre croissant des rationnaires et par le souhait d'amélioration des conditions de travail du personnel communal dédié à ce service.
- Un projet de réaménagement de la cour d'école côté Godinière initié par les enseignants est à l'étude, la commune souhaite y être associée au moment venu.

M. le Maire souhaite, par son intervention au sein des classes en début d'année scolaire, sensibiliser les écoliers sur le respect du matériel mis à disposition et sur la discipline.

Un point a été fait sur la répartition de la subvention au titre du Fonds Départemental d'aide aux communes rurales (FDACR) entre l'école et la mairie.

### ***B- Tarifs restauration scolaire***

Les tarifs pour la prochaine rentrée scolaire seront votés lors du prochain conseil municipal après avoir dressé le bilan des services périscolaires de l'année 2011-2012.

### ***C- Ménage des locaux scolaires***

M. POILLY, intervenant extérieur, qui assure cette tâche, arrête son activité au 30 juin 2012.

Deux hypothèses sont envisagées pour la prochaine rentrée :

- Intervention d'une entreprise extérieure
- Recrutement d'un agent

Ces deux hypothèses sont à l'étude.

## **VI- TRAVAUX DE BATIMENTS**

### ***A- Travaux restaurant scolaire et Maîtrise d'oeuvre***

M. le Maire informe les élus qu'une consultation vient d'être lancée pour les travaux de rénovation et d'extention du restaurant scolaire pour la maîtrise d'oeuvre (1 seul lot mais 2 tranches ferme+ conditionnelle) et pour les missions annexes (lot 1- Contrôle Technique – lot 2- CSPS) avec publication ce jour d'un avis d'appel public à la concurrence dans la Nouvelle république.

### ***B- LL1- PACT et convention d'assistance à Maîtrise d'ouvrage***

M. le Maire rappelle aux élus la nécessité de faire effectuer des travaux de réhabilitation et de restructuration pour l'immeuble sis 1, impasse du Vieux Bourg et abritant 9 appartements à usage locatif.

Il donne ensuite connaissance d'une proposition de convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage présentée par le PACT d'Indre et Loire comportant les missions suivantes :

- 1- Aide à la décision (programmation de l'opération- étude de faisabilité- élaboration du plan de financement et du budget prévisionnel d'exploitation)
- 2- Assistance à la réalisation (suivi de la maîtrise d'œuvre- Aide à la consultation des entreprises- Assistance administrative pour les dossiers financiers- Assistance et suivi des travaux...)

Le coût de cette prestation est de 4 725,00 € H.T. (dont 2 305,00 € pour la mission 1).

Les élus acceptent cette proposition à l'unanimité à main levée et autorise M. le Maire à signer les documents y afférents.

## **VII- AUTRES TRAVAUX COMMUNAUX**

### ***A- Travaux de voirie (Gentillerie et Coutants)***

M. le Maire fait le point sur les travaux de voirie en cours et/ou projetés, à savoir :

- **Busage aux Coutants** : Les travaux de busage dans le secteur « Les Coutants » sont quasiment achevés.
- **Aménagement chemin de la Gentillerie** : Les travaux de réhabilitation du réseau d'eau potable sont achevés et les travaux d'aménagement d'un cheminement piéton sont en cours.
- **Sécurisation rampe du pont SNCF** : Les élus acceptent le devis de l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour l'aménagement et la sécurisation de la circulation des piétons sur les rampes du pont SNCF pour un montant de 28 732,68 €.

### ***B- Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement-***

M. le Maire précise que les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement sont quasiment achevés.

### ***C- travaux station d'épuration – lancement de la consultation***

Les élus sont informés que le lancement de la consultation de ce marché se fera dès réception des études de sol en cours.

## **VIII- EAU POTABLE**

### ***A- Rapport annuel 2011***

M. le Maire présente un résumé du rapport d'activité établi par la Générale des Eaux concernant la distribution et le réseau d'eau potable pour l'année 2011.

## **I- LE SERVICE**

### **I.1. LE CONTRAT**

<b><i>Déléataire :</i></b>	VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux
<b><i>Périmètre du service :</i></b>	SAINT EPAIN, THILOUZE, VILLEPERDUE
<b><i>Nature du contrat :</i></b>	Affermage
<b><i>Durée du contrat :</i></b>	Date de début : 01/01/2004 Date de fin : 31/12/2018

### ***Liste des avenants***

<b>Avenant N°</b>	<b>Date d'effet</b>	<b>Commentaire</b>
2	23/12/2009	Régularisation LEMA
1	19/12/2005	Prise en compte du décret 2001-1220 relatif au suivi de la

		qualité de l'eau. Nouveaux tarifs. Substitution d'indice.
--	--	-----------------------------------------------------------

### *Les engagements vis-à-vis des tiers*

VEOLIA EAU - Compagnie Générale des Eaux assume les engagements suivants en matière d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers :

Type d'engagement	Tiers engagé	Date d'effet	Date de fin
Achat d'eau	Commune de Sorigny	01/02/1995	31/01/2011
Achat d'eau	SI Saint Epain	01/01/2002	31/12/2011
Vente d'eau	SI Saint Epain	01/01/2002	31/12/2011

Les conventions d'achat et de vente d'eau avec les collectivités voisines sont toutes à renouveler.

### **I.2. LE DELEGATAIRE**

* Agence	: Val de Loire-Indre – site de Sepmes
* Responsable de Site	: Stéphane BOULARD
Responsable Service Usines	: Alain MONTASSIER
Rattaché au Service Exploitation SUD	: Thierry LECLERC
* Implantation	: 59, rue de la République – 37800 SEPMEs
* Effectifs	: 13 personnes

### **I.3. CHIFFRES CLES**

- 943 habitants desservis
- 429 abonnés
- 407 branchements
- 2 unités de production d'eau potable d'une capacité totale de 680 m<sup>3</sup> par jour
- 1 réservoir d'une capacité totale de stockage de 200 m<sup>3</sup>
- 27 kms de canalisations de distribution

## **II- LE PATRIMOINE DU SERVICE**

### **II.1. L'INVENTAIRE DES BIENS DU SERVICE**

#### *Les installations*

Installation de production	Capacité de production (m3/j)	Qualification
Les Marsaules - forage	14	Bien de retour
Rue du Bourg - forage	20	Bien de retour
<b>Capacité totale de Production</b>		
Réservoir ou château d'eau	Capacité de stockage (m3)	Qualification
Rue du Vieux Bourg	200	Bien de retour
<b>Capacité totale des réservoirs</b>	<b>200</b>	

#### *Les réseaux de distribution*

Canalisations		Qualification
Longueur d'adduction (ml)	463	Bien de retour
Longueur de canalisations de distribution (ml)	26900	Bien de retour

	Canalisation d'adduction (ml)	Canalisation distribution (ml)	Total (ml)
<b>Longueur totale tous diamètres (ml)</b>	<b>463</b>	<b>26900</b>	<b>27 363</b>
Diamètre 40 (mm)		288	288
Diamètre 50 (mm)		1 068	1 068
Diamètre 60 (mm)		3 760	3 760
Diamètre 75 (mm)		224	224
Diamètre 80 (mm)		3 390	3 390
Diamètre 90 (mm)		11 989	11 989
Diamètre 100 (mm)	463	1 097	1 560
Diamètre 110 (mm)		4 311	4 311
Diamètre 125 (mm)		303	303
Diamètre 160 (mm)		470	470

### Les branchements en domaine public

Branchements		Qualification
Nombre de branchements	407	Bien de retour
Longueur de branchements (ml)	3271	Bien de retour

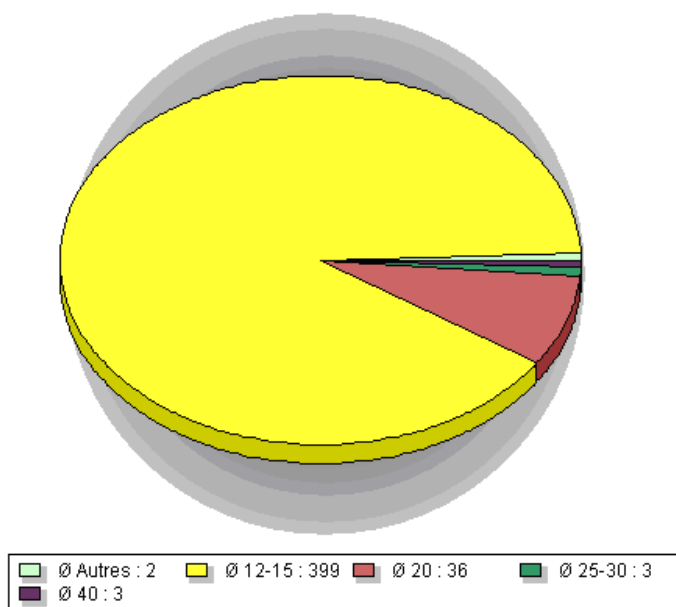
### Les compteurs

Compteurs (*)	Nombre	Qualification
Nombre de compteurs propriété de la collectivité	443	Bien de retour

(\*) compteurs installés sur branchements d'abonnés, à l'exclusion des compteurs de sectorisation

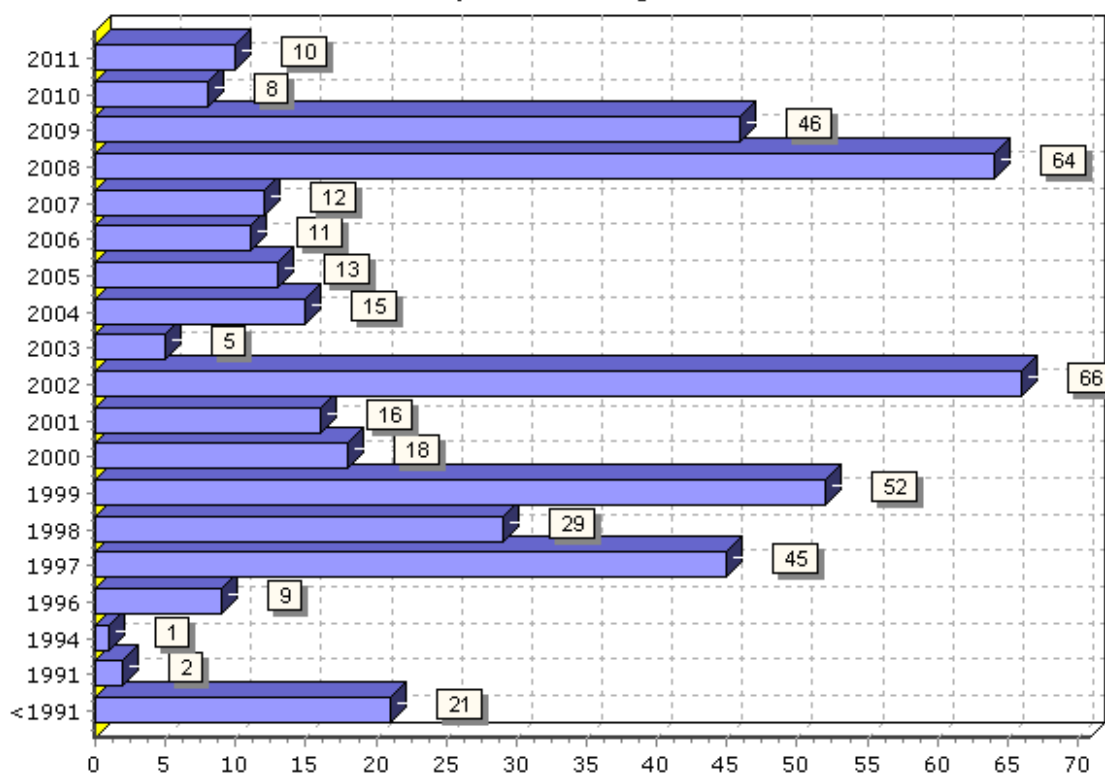
Diamètre (mm)	Autres	12-15	20	25-30	40	Total
<b>Nombre</b>	2	399	36	3	3	443
<b>Age moyen</b>	1 992	2 002	1 997	1 994	2 006	

Répartition par diamètre





### Pyramide des âges



La classification est réalisée par année de fabrication du compteur.

#### Les équipements du réseau

Equipements de réseau		Qualification
Nombre d'appareils publics (*)	28	Bien de retour
dont poteaux d'incendie	28	Bien de retour

(\*) le cas échéant propriété des communes membres de la Collectivité

#### Le récapitulatif et l'historique du patrimoine du service

Canalisations	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	30,1	30,1	30,5	30,6	30,6	0,0%
Longueur d'adduction (m linéaire)	463	463	463	463	463	0,0%
Longueur de distribution (m linéaire)	29679	29679	30070	30161	30171	0,03%
<i>dont canalisations</i>	26 453	26 453	26830	26900	26900	0,0%
<i>Dont branchements</i>	3226	3226	3240	3261	3271	0,3%
Equipements	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre d'appareils publics	39	39	28	28	28	0,0%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	27	27	28	28	28	0,0%
Branchements	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Nombre de branchements	400	400	402	405	407	0,5%
<i>dont branchements plomb</i>	32	31	30	24	23	0,0%
Branchements plomb supprimés	26	1	1	6	1	-83,3%

## **II.2. LA GESTION PATRIMONIALE**

Pour l'année 2011, l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 40 :

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable		40	40	40	40

### **Taux moyen de renouvellement des réseaux**

Le tableau suivant permet à la collectivité de calculer le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable, en ajoutant aux valeurs de la 2<sup>ème</sup> ligne le linéaire renouvelé sous sa maîtrise d'ouvrage, en moyennant sur 5 ans et en divisant par la longueur totale du réseau :

<b>Canalisations</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Longueur du réseau de desserte (hors adduction et hors branchements) (ml)	26 453	26 453	26830	26900	26900
Longueur renouvelée (ml)			180	70	

### **La situation des biens : insuffisances et propositions d'amélioration**

Dans son rôle de conseil, le délégataire attire l'attention sur les insuffisances et travaux à prévoir :

<b>Lieu ou ouvrages</b>	<b>Description</b>
Réseau La Bourde	Canalisation en Amiante Ciment à renouveler
Réseau Route de Sorigny « Le Bry »	La canalisation au bord du champs est à approfondir. L'exploitant de la parcelle l'a déjà accrochée avec ses outils.

## **II.3. L'EXPLOITATION DU PATRIMOINE**

### **Interventions sur installations**

<b>Lieu ou Ouvrage</b>	<b>Description</b>
Réservoir	Nettoyage annuel de l'ouvrage au mois de septembre 2011.
Réseau	Surveillance en continu du rendement du réseau et campagne de recherche de fuites.
Réseau	Purges sur l'ensemble du réseau suite au lavage du réservoir en avril et septembre 2011.

### **Interventions sur réseaux et branchements**

Le bilan des interventions réalisées sur l'exercice est présenté ci-dessous :

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre de fuites sur canalisation	3	1	3	2	4	100,0%
Nombre de fuites par km de canalisation	0,1	0,0	0,1	0,1	0,2	100,0%
Nombre de fuites sur branchements	1	8	16	2	5	150,0%
Nombre de fuites pour 100 branchements	0,3	2,0	4,0	0,5	1,2	140,0%
Nombre de fuites sur compteur		2	3	3	3	0,0%
Nombre de fuites sur équipements			0	0	0	0%
Nombre de fuites réparées hors fuites sur compteur	4	9	19	4	9	125,0%
Canalisations renouvelées (m)			180	70		

### Réparation de fuites sur canalisations et sur équipements

Commune	Date	Rue	Diamètre
VILLEPERDUE	03/02/2011	rue du Chêne parapluie	
	08/02/2011	LA BOURDE -	
	09/02/2011	LA BOURDE -	
	05/07/2011	rue du Chene parapluie	

### Réparation de fuites sur branchements

Commune	Date	Rue	Diamètre
VILLEPERDUE	19/01/2011	17 IMPASSE DE LA VARENNE -	
	23/02/2011	La pinsonniere	
	05/07/2011	5 RUE DE LA MAIRIE -	
	19/10/2011	les Margallieres	
	14/11/2011	20 RUE DAME MILON -	

### Réparation de fuites sur compteurs

Commune	Nombre de fuites compteurs
VILLEPERDUE	3

### Arrêts d'eau réalisés

Commune	Date Intervention	Type Intervention	Linéaire Coupé en m	Durée en mn
VILLEPERDUE	09/02/2011	Fuites canalisation	3500	360
	05/07/2011	Fuites canalisation	1500	240

### Interventions diverses réalisées

Date	Rue	Type intervention
02/09/2011	LA VAUMENERIE - Cofiroute	Autres types d'interventions
12/10/2011	13 RUE DES PINSONNIERES -	Terrassement regard pour remise à niveau du compteur
28/11/2011	20 LA BOURDE - rue du Chêne Parapluie	Mise à niveau bouche à clef

### Recherches de fuites

La recherche de fuite est effectuée à intervalles réguliers.

## II.4. LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT REALISES

### Le renouvellement réalisé sur les installations

Lieu ou Ouvrage	Description
Forage Le Bourg	Changement de la pompe du forage.

### Le renouvellement réalisé sur le réseau et les équipements par le délégataire

Travaux réalisés par la Collectivité

Lieu ou Ouvrage	Description
Rue Dame Milon	Travaux 2009 - EN ATTENTE des tests de d'étanchéité, désinfection et plans de récolements : Renouvellement de 180ml conduite et reprise de 4 branchements : 3 branchements plomb étaient concernés

## *Le renouvellement réalisé sur le réseau par la Collectivité*

### *Les renouvellements de branchements*

<b>Renouvellement des branchements plomb</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre de branchements	400	400	402	405	407	0,5%
<i>dont branchements plomb au 31 décembre (*)</i>	32	31	25	24	23	4,2%
<i>% de branchements plomb restant au 31 décembre</i>	8%	7,8%	6,2%	5,9%	5,7%	0,0%
Branchements plomb supprimés pendant l'année (**)	26	1	6	1	1	0%
<i>% de branchements plomb supprimés</i>	44,83%	0,00%	25,00%	0,00%	0,00%	0%

(\*) inventaire effectué au vu de la partie visible au droit du compteur

(\*\*) par le Délégué et par la Collectivité

La liste des branchements renouvelés est disponible ci-après :

<b>Commune</b>	<b>Date intervention</b>	<b>Rue</b>	<b>Diamètre (en mm)</b>	<b>Matériau</b>
VILLEPERDUE	24/08/2011	Ecole	25	Pe

### *Les renouvellements de compteurs*

<b>Renouvellement des compteurs</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>N/N-1</b>
Nombre de compteurs	413	424	433	441	443	0,5%
Nombre de compteurs remplacés	1	53	45	1	10	900,0%
Taux de compteurs remplacés	0,2	12,5	10,4	0,2	2,3	1 050,0%

## **II.5. LES TRAVAUX NEUFS REALISES**

### *Installations*

**Travaux neufs réalisés sur les installations par le délégataire :** Néant.

**Travaux neufs réalisés sur les installations par la Collectivité :** Néant.

### *Réseaux, branchements et compteurs*

**Travaux neufs réalisés sur le réseau par le délégataire**

<b>Lieu ou Ouvrage</b>	<b>Description</b>
Réseau	Pose d'une vanne « La Vaumerie ».

**Travaux neufs réalisés sur le réseau par la Collectivité :** Néant.

### *Branchements neufs réalisés par le délégataire*

<b>Commune</b>	<b>Date intervention</b>	<b>Rue</b>	<b>Nombre de branchements</b>	<b>Matériau et diamètre (en mm)</b>
VILLEPERDUE	22 Juillet 2011	Tartifume	1	Pe 25
VILLEPERDUE	14 Nov. 2011	17, Route du Chêne Parapluie	1	Pe 25

### III- LA PERFORMANCE ET L'EFFICACITE OPERATIONNELLE

#### III.1. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

		Producteur réglementaire	Valeur du délégataire
<b>Qualité de service à l'utilisateur</b>			
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS <sup>1</sup>	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS <sup>1</sup>	100,0 %
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements	Délégataire	100,00 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,00 u/1000 abonnés
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	0,40 %
[P109.0]	Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité <sup>2</sup>	0 €
<b>Gestion financière et patrimoniale</b>			
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Délégataire	40 %
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité <sup>2</sup>	0,18 %
<b>Performance environnementale</b>			
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	92,8 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	0,41 m <sup>3</sup> /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	0,39 m <sup>3</sup> /jour/km
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité <sup>1</sup>	39 %

1 la donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

2 les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis

#### III.2. LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES VEOLIA

Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Mesure statistique d'entreprise
Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux	
Existence d'une Commission Fonds Solidarité Logement	
Obtention de la certification ISO 9 001	Certification obtenue par l'exploitant
Obtention de la certification ISO 14 001 (usine)	0 unité(s)
Obtention de la certification ISO 14 001 (réseau)	Non
Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui

### III.3. LA CERTIFICATION DU SERVICE

L'intégralité des périmètres opérationnels de VEOLIA Eau est certifié ISO 9 001.  
40% des activités de VEOLIA Eau en France sont certifiés ISO 14 001<sup>1</sup>.

### III.4. L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

#### *L'efficacité de la production : les volumes prélevés et produits*

*L'origine de l'eau alimentant le service*

Point(s) de production	Ressource	Situation Administrative	Débit maximum m3/h	Débit maximum m3/j
Les Marsaules	Turonien	80 %	15	300
Le Bourg (nouveau forage)	Turonien	80 %	20	400
Le Bourg (ancien forage - arrêté)	Turonien	0 %		

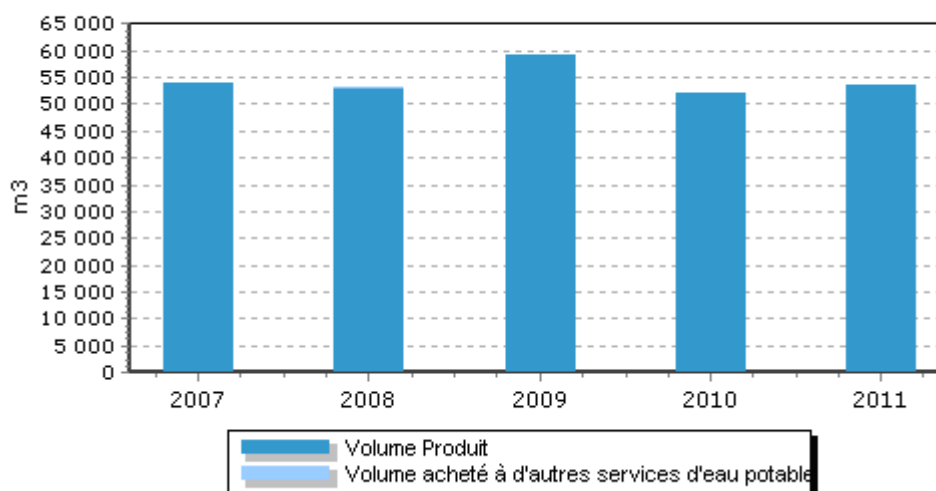
*Les volumes prélevés et produits*

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Les Marsaules - forage	17 730	20 191	22 634	13 794	26 071	89,0%
Rue du Bourg - forage	36 201	32 815	36 607	38 434	27 338	-28,9%
<b>Volume prélevé total</b>	<b>53 931</b>	<b>53 006</b>	<b>59 241</b>	<b>52 228</b>	<b>53 409</b>	<b>2,26%</b>
Les Marsaules - forage	0	0	0	0	0	0%
Rue du Bourg - forage	0	0	0	0	0	0%
<b>Besoins usine total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
Les Marsaules - forage	17 730	20 191	22 634	13 794	26 071	89,0%
Rue du Bourg - forage	36 201	32 815	36 607	38 434	27 338	-28,9%
<b>Volume produit total</b>	<b>53 931</b>	<b>53 006</b>	<b>59 241</b>	<b>52 228</b>	<b>53 409</b>	<b>2,26%</b>

*Les volumes produits et mis en distribution*

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume prélevé	53 931	53 006	59 241	52 228	53 409	2,8%
Besoin des usines	0	0	0	0	0	0%
<b>Volume produit (m3)</b>	<b>53 931</b>	<b>53 006</b>	<b>59 241</b>	<b>52 228</b>	<b>53 409</b>	<b>2,26%</b>
Volume acheté à d'autres services d'eau potable	0	2	0	0	0	0%
Volume vendu à d'autres services d'eau potable	0	0	0	0	0	0%
<b>Volume mis en distribution (m3)</b>	<b>53 931</b>	<b>53 008</b>	<b>59 241</b>	<b>52 228</b>	<b>53 409</b>	<b>2,26%</b>

## Evolution des volumes produit et acheté à d'autres services d'eau potable



Le volume acheté à d'autres services d'eau potable est détaillé ci-après :

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
<b>Volume acheté total</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

### Les volumes introduits

Le total du volume introduit sur le périmètre est détaillé ci-après :

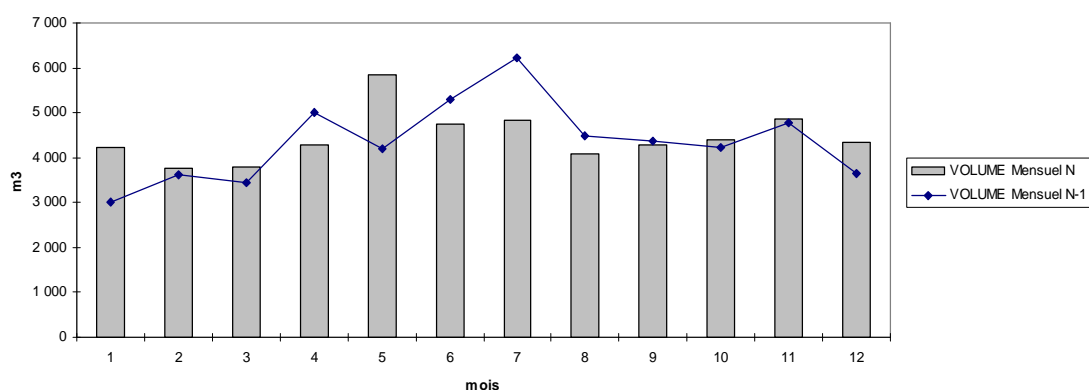
	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume produit	53 931	53 006	59 241	52 228	53 409	2,26%
<i>dont volume produit refoulé</i>	53 931	53 006	59 241	52 228	53 409	2,26%
<i>dont volume produit gravitaire</i>			0	0	0	0%
Volume acheté	0	2	0	0	0	0%
<b>Volume introduit total (m3)</b>	<b>53 931</b>	<b>53 008</b>	<b>59 241</b>	<b>52 228</b>	<b>53 409</b>	<b>2,26%</b>

### Bilan mensuel

Le volume introduit et mis en distribution moyen par mois est détaillé ci-après :

ANNEE N	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
	33	29	29	29	33	29	29	29	31	30	35	33	369
Forage des Marsaules (Turonien)	1 645	3 363	3 816	2 084	2 269	1 857	1 918	1 628	1 789	1 475	2 486	1 742	26 071
Forage rue du Bourg (Turonien)	2 569	406	-25	2 183	3 587	2 896	2 902	2 453	2 481	2 922	2 367	2 598	27 338
ACHAT à SORIGNY + ACHAT A ST EPAIN +													
<b>VOLUME Mensuel N</b>	<b>4 214</b>	<b>3 769</b>	<b>3 791</b>	<b>4 267</b>	<b>5 856</b>	<b>4 752</b>	<b>4 820</b>	<b>4 081</b>	<b>4 270</b>	<b>4 397</b>	<b>4 852</b>	<b>4 340</b>	<b>53 409</b>
Distribue M3/J	128	130	131	147	177	164	166	141	138	147	139	132	146
<b>TOTAL Cumulé</b>	<b>4 214</b>	<b>7 983</b>	<b>11 774</b>	<b>16 041</b>	<b>21 897</b>	<b>26 649</b>	<b>31 469</b>	<b>35 550</b>	<b>39 820</b>	<b>44 217</b>	<b>49 069</b>	<b>53 409</b>	

### VOLUMES MENSUELS DISTRIBUES



L'efficacité de la distribution : les volumes vendus, les volumes consommés et leur évolution

*Volumes vendus*

Le volume vendu aux autres services d'eau potable est détaillé comme suit :

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable (m3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

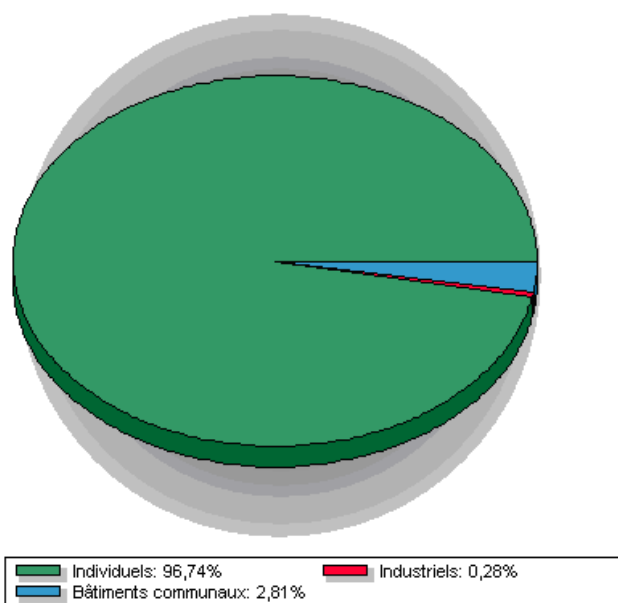
*Volumes vendus*

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Clients municipaux	1 273	1 089	1 275	1 158	1 386	19,7%
<i>dont bâtiments communaux</i>	1 273	1 089	1 275	1 158	1 386	19,7%
Clients Individuels	48 279	50 046	49 778	49 479	47 930	-3,1%
<i>dont Individuels</i>	48 279	49 933	49 582	49 350	47 793	-3,2%
<i>dont Industriels</i>	0	113	196	129	137	6,2%
<b>Total du volume vendu sur le périmètre</b>	<b>49 552</b>	<b>51 135</b>	<b>51 053</b>	<b>50 637</b>	<b>49 316</b>	<b>-2,6%</b>
<b>Volume vendu total (m3)</b>	<b>49 552</b>	<b>51 135</b>	<b>51 053</b>	<b>50 637</b>	<b>49 316</b>	<b>-2,6%</b>
<b>Vente autres collectivités</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

Le détail des volumes par commune et par activité est disponible ci-dessous :

	2009	2010	2011
INDIVIDUELS	49 582	49 350	47 793
INDUSTRIELS	196	129	137
BATIMENTS COMMUNAUX	1 275	1 158	1 386
<b>VILLEPERDUE</b>	<b>51 053</b>	<b>50 638</b>	<b>49 316</b>
<b>TOTAL</b>	<b>51 053</b>	<b>50 638</b>	<b>49 316</b>

Répartition du volume vendu par clients du périmètre du contrat





*Volumes consommés*

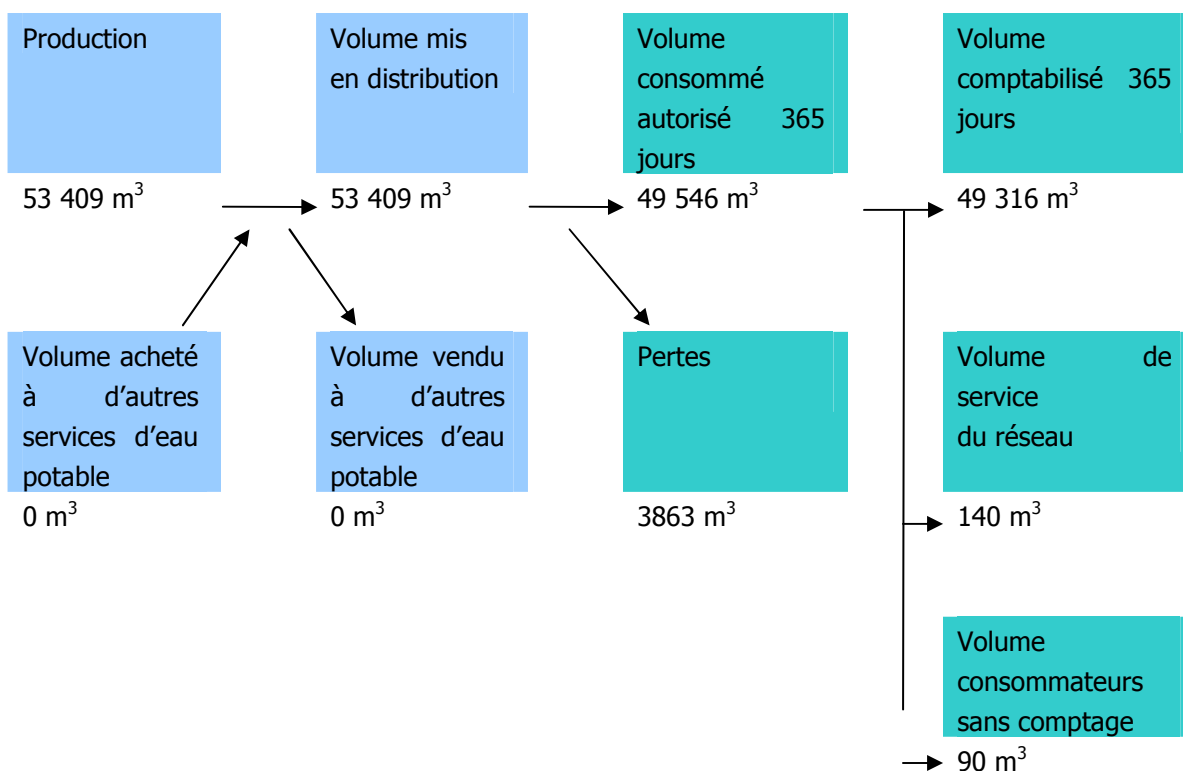
	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume comptabilisé (m3)	49 552	51 135	51 053	50 637	49 316	-2,6%
Volume consommateurs sans comptage (m3)			280	280	90	-67,9%
Volume de service du réseau (m3)			540	140	140	0,0%
<b>Volume consommé autorisé (m3)</b>	<b>49 552</b>	<b>51 135</b>	<b>51 873</b>	<b>51 057</b>	<b>49 546</b>	<b>-3,0%</b>
Nombre de semaines de consommation	52,00	52,00			52,00	
Nombre de jours de consommation entre 2 relevés annuels			365	365	365	0,0%
<b>Volume comptabilisé 365 jours (m3)</b>	<b>49 688</b>	<b>51 276</b>	<b>51 053</b>	<b>50 637</b>	<b>49 316</b>	<b>-2,6%</b>
<b>Volume consommé autorisé 365 jours (m3)</b>	<b>49 688</b>	<b>51 276</b>	<b>51 873</b>	<b>51 057</b>	<b>49 546</b>	<b>-3,0%</b>

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Volume vendu comptabilisé total	49 552	51 135	51 053	50 637	49 316	-2,6%
Dont volumes sans comptage			280	280	90	-67,9%
Dont volumes consommés pour le service			540	140	140	0,0%
Volume consommé autorisé 365 jours	49 688	51 276	51 873	51 057	49 546	-3,0%
Nombre de semaines de consommation	52,00	52,00			52,00	
Volume consommé autorisé total	49 552	51 135	51 873	51 057	49 546	-3,0%
Consommation moyenne par abonné domestique (m3/client/an)	125	126	122	119	116	-2,5%
Consommation moyenne globale (m3/client/an)	124	124	122	118	115	-2,5%

Selon la typologie du décret du 2 mai 2007 (rapport sur le prix et la qualité du service), le volume vendu est égal au volume consommé autorisé augmenté du volume vendu à d'autres services d'eau potable, après déduction du volume de service du réseau, des dotations gratuites (dégrèvements pour fuites par exemple) et des éventuels forfaits de consommation. Il est présenté ci-dessous :

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
<b>Volume vendu selon le décret (m3)</b>	<b>49 552</b>	<b>51 135</b>	<b>51 333</b>	<b>50 917</b>	<b>49 406</b>	<b>-3,0%</b>
<b>Sous-total volume vendu aux abonnés du service</b>	<b>49 552</b>	<b>51 135</b>	<b>51 333</b>	<b>50 917</b>	<b>49 406</b>	<b>-3,0%</b>
domestique ou assimilé	49 552	51 135	51 333	50 917	49 406	-3,0%
autres que domestique		0	0			
<b>Volume vendu à d'autres services d'eau potable</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

### Synthèse des flux de volumes



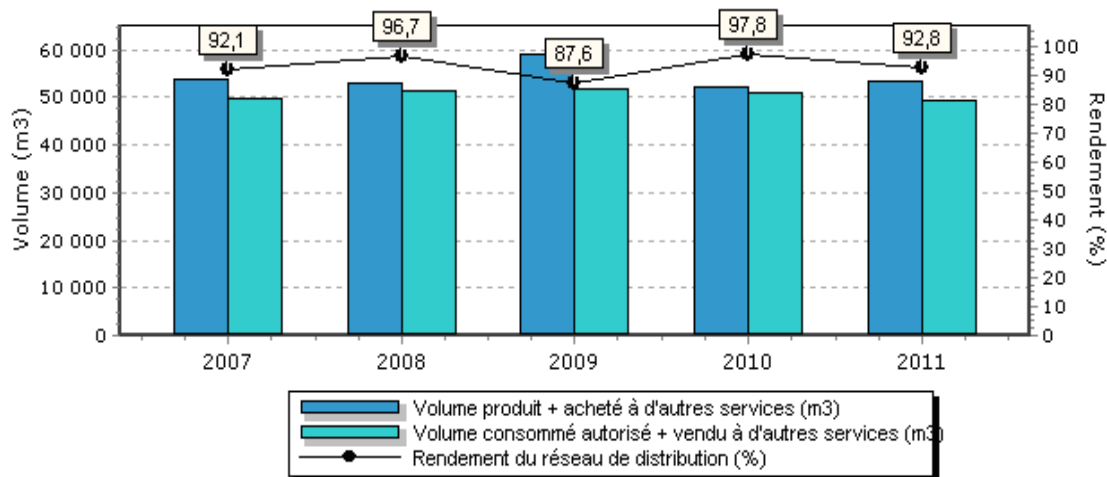
### Le rendement de réseau

Dans le cadre du Grenelle II de l'environnement un le taux moyen devant être atteint est de 85%, soit 10 points de mieux que la situation moyenne en France actuellement.

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
<b>Rendement du réseau de distribution (%) (A+B)/(C+D)</b>	<b>92,1 %</b>	<b>96,7 %</b>	<b>87,6 %</b>	<b>97,8 %</b>	<b>92,8 %</b>	<b>-5,1%</b>
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) ..... A	49 688	51 276	51 873	51 057	49 546	-3,0%
Volume vendu à d'autres services (m3) . ..... B	0	0	0	0	0	0%
Volume produit (m3) ..... C	53 931	53 006	59 241	52 228	53 409	2,26%
Volume acheté à d'autres services (m3) . ..... D	0	2	0	0	0	0%

Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau - (A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services ; C = Volume produit ; D = Volume acheté à d'autres services) - Calcul effectué selon la circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008

### Evolution du rendement du réseau de distribution



### L'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau

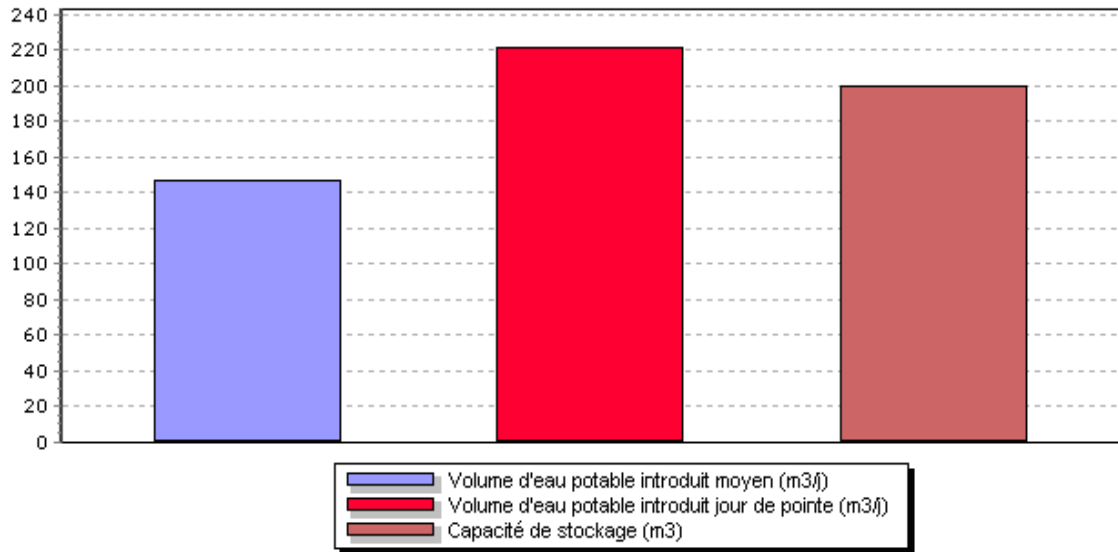
	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Indice linéaire des volumes non comptés (m3/km/j) - (A-B)/(L/1000)/365</b>	<b>0,43</b>	<b>0,18</b>	<b>0,82</b>	<b>0,16</b>	<b>0,41</b>
Volume mis en distribution (m3) ..... A	53 931	53 008	59 241	52 228	53 409
Volume comptabilisé 365 jours (m3) ..... B	49 688	51 276	51 053	50 637	49 316
Longueur de canalisation de distribution (ml) ... L	26 916	26 916	27 293	27 293	27 363

	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j) (A-B)/(L/1000)/365</b>	<b>0,43</b>	<b>0,18</b>	<b>0,74</b>	<b>0,12</b>	<b>0,39</b>
Volume mis en distribution (m3) ..... A	53 931	53 008	59 241	52 228	53 409
Volume consommé autorisé 365 jours (m3) ... B	49 688	51 276	51 873	51 057	49 546
Longueur de canalisation de distribution (ml) ... L	26 916	26 916	27 293	27 293	27 363

### Capacités de production et de stockage – Adéquation des capacités aux besoins

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Capacité de production (m3/j)	680	680	680	680	680	
Volume d'eau potable introduit moyen (m3/j)	148	145	162	143	147	2,8%
Volume d'eau potable introduit jour de pointe (m3/j)	210	224	276	237	221	-6,8%
Capacité de stockage (m3)	200	200	200	200	200	0,0%

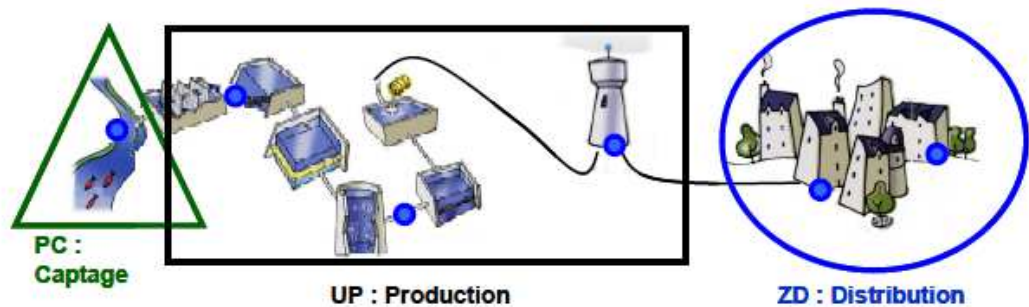
### Comparaison de la capacité de production et stockage pour 2011 avec les besoins en eau



## IV- LA QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

### IV.1. LE PLAN DE SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU

- **Composition d'un Système d'Alimentation en Eau Potable :**



### IV.2. QUALITE DE LA RESSOURCE

#### Les résultats d'analyses

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses Conformes	Nb total de résultats d'analyses	Nb de résultats d'analyses Conformes
<b>Microbiologique</b>			3	3
<b>Physico-chimique</b>	8	8	88	88

#### Liste des non conformités

Il n'y a pas eu de non-conformité sur la ressource.

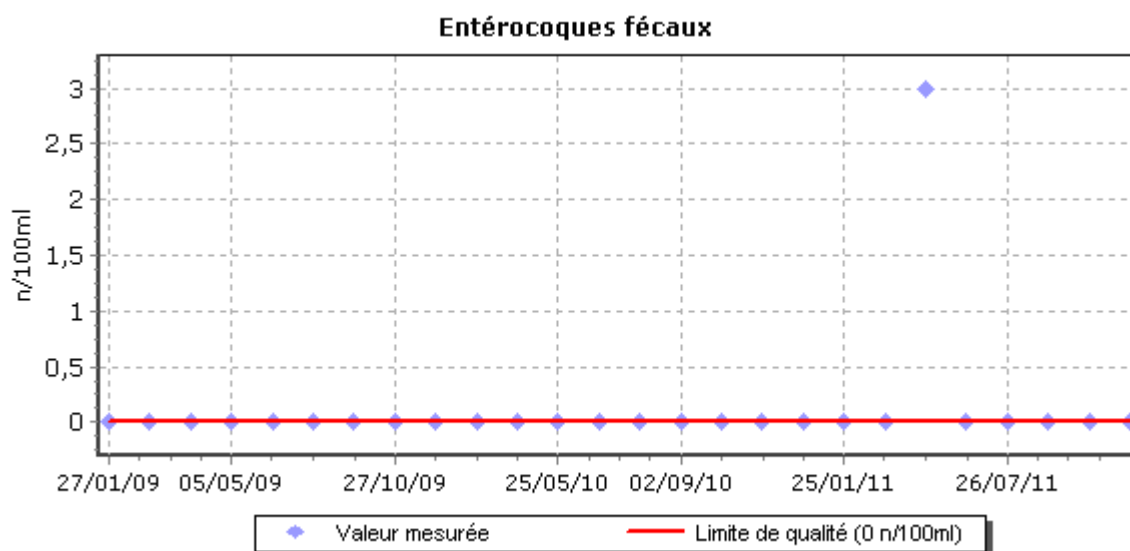
### IV.3. L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

	Contrôle Sanitaire		Surveillance par le Délégué	
	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références	Nb total de résultats d'analyses	Conformité aux Limites / Respect des Références
<b>Paramètres soumis à Limite de Qualité</b>				
Microbiologique	12	12	18	17
Physico-chimique	234	234	3	3
<b>Paramètres soumis à Référence de Qualité</b>				
Microbiologique	24	24	33	32
Physico-chimique	65	63	16	15

#### Liste des non conformités

Paramètres	Mini	Maxi	Nb de non-conformités	Nb d'analyses	Valeur du seuil et unité
Entérocoques fécaux	0	3	1	15	0 n/100ml

#### Unité de production - Station Villeperdue



#### Les écarts par rapport aux références de qualité de l'année

Paramètres	Mini	Maxi	Nb de non-respect des seuils de références de qualité	Nb d'analyses	Valeur du seuil et unité
Fer total	26	506	1	8	200 µg/l
Bact et spores sulfito-rédu	0	2	1	13	0 n/100ml
Turbidité	0	3,6	2	15	2 NFU

### IV.3. L'ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Paramètres microbiologiques	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Taux de conformité microbiologique</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
Nombre de prélèvements conformes	6	6	6	7	6
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	6	6	6	7	6
Paramètres physico-chimique	2007	2008	2009	2010	2011
<b>Taux de conformité physico-chimique</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
Nombre de prélèvements conformes	6	7	6	6	6
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	0
Nombre total de prélèvements	6	7	6	6	6

### IV.4. LES CLASSES DE QUALITÉ

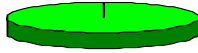





Des classes de qualité d'eau ont été définies pour qualifier le niveau de qualité de l'eau distribuée aux consommateurs.

Trois classes générales de qualité d'eau ont été définies :

- Classe A (sous classe A1 et A2), pour les eaux de très bonne et de bonne qualité,
- Classe B pour des eaux de qualité moyenne, ce qui correspond aux eaux qui ont fait l'objet de non-conformités ponctuelles.
- Classe C pour les eaux de qualité insuffisante, car ces eaux font l'objet de non-conformités chroniques.

Zone de distribution	Nombre d'habitants	Bactériologie	Turbidité	Chlore libre	Nitrates	Pesticides	Fer Total
Distribution Villeperdue	968	A2	C	C	A	A	C

#### Part de la population desservie par classe de qualité d'eau

	A	B	C	Niveau
Bactériologie	100%	0%	0%	
Turbidité	0%	0%	100%	
Chlore libre	0%	0%	100%	
Nitrates	100%	0%	0%	
Pesticides	100%	0%	0%	
Fer Total	0%	0%	100%	

■ Classe A   
 ■ Classe B   
 ■ Classe C

### IV.5. PARAMETRES PHYSICO-CHIMIQUES

### Qualité d'eau suite au lavage de réservoir

Lors du lavage du réservoir, il y a un dépôt de sable / boue hydroxyde dans le fond de l'ouvrage. Ce dépôt peut se retrouver dans le réseau et engendrer des désagréments pour les consommateurs.

L'installation d'analyseurs de chlore libre et de turbidimètre en ligne permettrait de connaître la qualité de l'eau produite.

Pour la sécurité du personnel, il conviendrait d'installer une plinthe sur l'escalier d'accès à la cuve du réservoir.

Des devis ont été remis à la collectivité.

### Conclusions sur la qualité d'eau

Des dépassements de normes sur les paramètres Fer et turbidité sont enregistrés. Il conviendrait d'étudier la mise en place d'une unité de déferrisation- démanganisation.

Une étude a été réalisée par le service technique de Veolia Eau.

De plus, la présence de Manganèse va induire des dépôts sur le réseau (coloration noire de l'eau, odeurs ; non toxiques).

## V- LES SERVICES AUX CLIENTS

### V.1. LES CHIFFRES CLES DU SERVICE

#### Les abonnés du service

Le nombre d'abonnés (clients) par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis [D 101.0] figurent au tableau suivant :

	2007	2008	2009	2010	2011	N/N-1
Habitants desservis	934	934	943	943	943	0,0%
Résidents saisonniers	0	0				
Clients municipaux	14	14	14	14	14	0,0%
<i>dont bâtiments communaux</i>	14	14	14	14	14	0,0%
<i>dont appareils publics</i>			0			
Clients Individuels	387	397	407	416	415	-0,2%
<i>dont Individuels</i>	387	396	406	414	413	-0,2%
<i>dont Industriels</i>		1	1	2	2	0,0%
<i>dont collectifs</i>			0			
Clients autres collectivités	1	1	1			
Nombre total de clients	402	412	422	430	429	-0,2%

Le détail des abonnés par commune et par activité est disponible ci-dessous :

VILLEPERDUE	2010	2011
Individuels	414	413
Industriels	2	2
Bâtiments communaux	14	14
<b>Total</b>	<b>430</b>	<b>429</b>

### Les principaux indicateurs de la gestion clientèle

Abonnements Eau	429
Nombre de prises d'abonnements	26
Nombre de résiliations	29
Taux de mutations	6,06 %
<b>Nombre global d'interventions techniques chez les clients (hors abonnements, résiliations, relevés de compteurs, déplacements pour impayés)</b>	<b>9</b>
<i>ASPECT</i>	1
<i>FUITES</i>	4
<i>GOUT</i>	0
<i>MANQUE D'EAU</i>	1
<i>ODEUR</i>	0
<i>PRESSION</i>	1
<i>PROBLEMES INSTALLATION</i>	2
<b>Nombre de demandes sur factures</b>	<b>8</b>
<i>DEGREVEMENT FUITE</i>	0
<i>ESTIMATION</i>	7
<i>INDEX DOUTEUX</i>	0
<i>TARIF MIS EN CAUSE</i>	1
Taux de clients bénéficiant d'un échancier de paiement différé	2,56 %
<b>Taux de clients prélevés</b>	<b>27,27 %</b>
<i>dont mensualisés</i>	17,25 %
Taux d'impayés (factures N-1 impayées au 31/12/N)	0,40 %
<b>Déplacements pour impayés</b>	<b>10</b>
<i>Branchement fermé</i>	7
Nombre de dédommagements pour engagement de service non tenu	0
Nombre de dossier d'aides de solidarités eau traités dans l'année	2

## **V.2. LA SATISFACTION DES CLIENTS**

### Le taux de respect d'ouverture des branchements

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>Taux de respect du délai d'ouverture des branchements</b>			<b>100,00 %</b>	<b>75,00 %</b>	<b>100,00 %</b>
Délai maximal d'ouverture des branchements (jours)	1	1	1	1	1
Nombre total de branchements ouverts	35	41	44	36	26
Nombre de branchements ouverts dans le délai			44	27	26

### Les motifs principaux de demandes d'information et des réclamations

En 2011, le taux de réclamations écrites [P155.1] pour votre service est de **0,00/1000 abonnés**. Le bilan des demandes et des réclamations est disponible ci-dessous :



<b>DEMANDES ADMINISTRATIVES</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
CONTRAT	0	0
CONTRÔLE COMPTEUR	0	0
DEGREVEMENT FUITE	0	0
ESTIMATION	2	7
INDEX DOUTEUX	1	0
TARIF MIS EN CAUSE	0	1
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>8</b>
<b>DEMANDES TECHNIQUES</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
ASPECT	0	1
FUITES	4	4
GOUT	0	0
MANQUE D'EAU	4	1
ODEUR	0	0
PLOMB	0	0
PRESSION	2	1
PROBLEMES INSTALLATION	3	2
<b>Total</b>	<b>13</b>	<b>9</b>

*Les interruptions non programmées du service public de l'eau*

En 2011, le taux d'interruption de service [P151.1] est de **9,32/1000 abonnés**.

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Taux d'interruptions du service inférieur à (Unité/1000 abonnés)	7,46	2,43	7,11	4,65	9,32

**V. 3. LA CHARTE « EAU + »**

Nombre d'indemnisations charte accordées en 2011 : **0**

**VI- LA VALORISATION DES RESSOURCES**

**VI.1. LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU**

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
<b>Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource</b>	<b>26 %</b>	<b>30 %</b>	<b>31 %</b>	<b>27 %</b>	<b>39 %</b>

Pour chaque installation de production, cet indice se décompose de la façon suivante :

<b>Indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource par installation de production</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Les Marsaules - forage	80 %	80 %	80 %	80 %	80 %
Rue du Bourg - forage	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

**VI.2. L'ENERGIE**

*Bilan énergétique du patrimoine*

**Installation de production**

<b>Les Marsaules - forage</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	9 539	10 268	11 120	12 062	16 553	37,2%
Energie facturée consommée (kWh)	9 539	10 268	11 120	12 062	16 553	37,2%
Consommation spécifique (Wh/m3)	538	509	491	874	635	-27,3%
Volume produit refoulé (m3)	17 730	20 191	22 634	13 794	26 071	89,0%
<b>Rue du Bourg – forage</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)	15 855	17 363	16 090	17 589	13 700	44,7%
Energie facturée consommée (kWh)	15 855	17 363	16 090	17 589	13 700	44,7%
Consommation spécifique (Wh/m3)	438	529	440	458	501	9,4%
Volume produit refoulé (m3)	36 201	32 815	36 607	38 434	27 338	-28,9%
<b>Bilan installation de production , énergie relevée consommée (kWh)</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>N/N-1</b>
<b>TOTAL</b>	25 394	27 631	27 210	29 651	30 253	2,0%

#### **Réservoir ou château d'eau**

<b>RUE DU BOURG</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>N/N-1</b>
Energie relevée consommée (kWh)			0	0	0	0,0%
Energie facturée consommée (kWh)			0	0	0	0,0%

Remarque : Au cours du 1er semestre 2011, la pompe du forage du Bourg a été renouvelée suite à panne.

#### **La consommation de réactifs**

En 2011, la consommation annuelle de Chlore sur les différentes installations a été d'environ 8 kg.

#### **VI.3. La valorisation des déchets liés au service**

Les déchets liés à l'activité du service sont gérés suivant des filières respectueuses de l'environnement. Le recyclage des matériaux est systématiquement privilégié.

### **VII- LA RESPONSABILITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

#### **VII.1. LE PRIX DU SERVICE**

<b>VILLEPERDUE</b>		<b>Prix</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>	
<b>Prix du service de l'eau potable</b>	<b>Volume</b>	<b>Au</b>	<b>Au</b>	<b>Au</b>	<b>N/N-1</b>
		<b>01/01/2012</b>	<b>01/01/2011</b>	<b>01/01/2012</b>	
<b>Part délégataire</b>			<b>89,62</b>	<b>94,08</b>	<b>4,98%</b>
Abonnement			37,13	38,98	4,98%
Consommation	120	0,4592	52,49	55,10	4,97%
<b>Part communale</b>			<b>72,47</b>	<b>73,91</b>	<b>1,99%</b>
Abonnement			35,69	36,40	1,99%
Consommation	120	0,3126	36,78	37,51	1,98%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0400</b>	<b>4,80</b>	<b>4,80</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>28,80</b>	<b>30,00</b>	<b>4,17%</b>

Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2500	28,80	30,00	4,17%
<b>Total € HT</b>			<b>195,69</b>	<b>202,79</b>	<b>3,63%</b>
TVA			10,76	11,15	3,62%
<b>Total TTC</b>			<b>206,45</b>	<b>213,94</b>	<b>3,63%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>1,72</b>	<b>1,78</b>	3,49%

### VII.2. LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

<b>VILLEPERDUE</b>	<b>m<sup>3</sup></b>	<b>Prix au 01/01/2012</b>	<b>Montant au 01/01/2011</b>	<b>Montant au 01/01/2012</b>	<b>N/N-1</b>
<b>Production et distribution de l'eau</b>			<b>166,89</b>	<b>172,79</b>	<b>3,54%</b>
<b>Part délégataire</b>			<b>89,62</b>	<b>94,08</b>	<b>4,98%</b>
Abonnement			37,13	38,98	4,98%
Consommation	120	0,4592	52,49	55,10	4,97%
<b>Part communale</b>			<b>72,47</b>	<b>73,91</b>	<b>1,99%</b>
Abonnement			35,69	36,40	1,99%
Consommation	120	0,3126	36,78	37,51	1,98%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0400</b>	<b>4,80</b>	<b>4,80</b>	<b>0,00%</b>
<b>Organismes publics et TVA</b>			<b>39,56</b>	<b>41,15</b>	<b>4,02%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,2500	28,80	30,00	4,17%
TVA			10,76	11,15	3,62%
<b>TOTAL € TTC</b>			<b>206,45</b>	<b>213,94</b>	<b>3,63%</b>

### VII.3. L'ACCES AUX SERVICES ESSENTIELS

*Montant d'abandons de créance et total des aides accordées, en 2011 : 0 €*

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Nombre de demandes d'abandon de créance à caractère social reçues par le délégataire		0	0	0	0
Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité par le délégataire (€)		0,00	0,00	0,00	0,00
Volume vendu selon le décret (m3)	49 552	51 135	51 333	50 917	49 406

	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts au cours de l'année	10	12	4	3	11

## VIII- RAPPORT FINANCIER (CARE, produits, patrimoine, renouvellement...)

Le présent chapitre est présenté conformément aux dispositions du décret 2005-236 du 14 mars 2005, codifié à l'article R 1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### VIII.1. LE CARE

Le compte annuel et l'état détaillé des produits figurent ci-après. Les modalités retenues pour la détermination des produits et charges et l'avis des Commissaires aux Comptes en sont présentées en annexe du présent rapport « Annexes financières ».

LIBELLE	2010	2011	Ecart
<b>PRODUITS</b>	<b>97 049</b>	<b>85 658</b>	<b>-11,74 %</b>
Exploitation du service	38 622	39 314	
Collectivités et autres organismes publics	42 096	43 360	
Travaux attribués à titre exclusif	14 110	820	
Produits accessoires	2 221	2 164	
<b>CHARGES</b>	<b>92 591</b>	<b>94 328</b>	<b>1,88 %</b>
Personnel	18 641	21 958	
Energie électrique	3 279	3 382	
Achats d'eau	138	285	
Produits de traitement		187	
Analyses	3 301	2 020	
Sous-traitance, matières et fournitures	9 293	5 822	
Impôts locaux et taxes	375	884	
Autres dépenses d'exploitation			
		<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	
		<i>Engins et véhicules</i>	
		<i>Informatique</i>	
		<i>Assurances</i>	
		<i>Locaux</i>	
		<i>Autres</i>	
Contribution des services centraux et recherche	2 267	2 363	
Collectivités et autres organismes publics	42 096	43 360	
Charges relatives aux renouvellements		<i>Pour garantie de continuité du service</i>	
	4 839	5 525	
Charges relatives aux investissements		<i>Programme contractuel ( Investissements )</i>	
	423	429	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	650	405	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>4 458</b>	<b>-8 670</b>	<b>NS</b>
Impôts sur les sociétés (calcul normatif)	1 486		
<b>RESULTAT</b>	<b>2 972</b>	<b>-8 670</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence: K6030

### L'état détaillé des produits

L'état suivant détaille les produits figurant sur la première ligne du CARE :

Référence: K6030

LIBELLE	2010	2011	Ecart
Recettes liées à la facturation du service	36 547	37 366	2,24 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	36 945	37 441	
dont variation de la part estimée sur consommations	-398	-75	
Autres recettes liées à l'exploitation du service	2 074	1 948	-6,10 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	2 074	1 948	
dont variation de la part estimée sur consommations			
<b>Exploitation du service</b>	<b>38 622</b>	<b>39 314</b>	<b>1,79 %</b>
Produits : part de la collectivité contractante	28 901	29 530	2,18 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	28 889	29 585	
dont variation de la part estimée sur consommations	12	-55	
Redevance prélèvement (Agence de l'Eau)	1 838	1 962	6,75 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	1 970	1 976	
dont variation de la part estimée sur consommations	-132	-14	
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	11 357	11 867	4,49 %
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	11 457	11 859	
dont variation de la part estimée sur consommations	-100	8	
<b>Collectivités et autres organismes publics</b>	<b>42 096</b>	<b>43 360</b>	<b>3,00 %</b>
Produits des travaux attribués à titre exclusif	14 110	820	NS
Produits accessoires	2 221	2 164	-2,59 %

## VIII.2. LE PATRIMOINE DU SERVICE

### Variation du patrimoine immobilier

Il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier au cours de l'exercice.

### Inventaire des biens

Cet inventaire est détaillé au chapitre « La qualité du service / le patrimoine du service ».

### Situation des biens

Les biens dont l'état ou le fonctionnement sont satisfaisants, ou pour lesquels VEOLIA EAU n'a pas décelé d'indice négatif, et qui à ce titre n'appellent pas ici de commentaire particulier, ne figurent pas dans ce compte rendu.

### **VIII.3. LES INVESTISSEMENTS ET LE RENOUVELLEMENT**

#### **Programme contractuel d'investissements**

Aucun programme contractuel d'investissements n'a été défini au contrat.

#### **Programme contractuel de renouvellement**

Aucun programme contractuel de renouvellement n'a été défini au contrat.

#### **Les autres dépenses de renouvellement**

##### **Dépenses relevant d'une garantie pour continuité du service :**

Cet état fournit, sous la forme préconisée par la FP2E, les dépenses de renouvellement réalisées au cours de l'exercice dans le cadre d'une obligation en garantie pour continuité du service.

<b>Nature des biens</b>	<b>2011</b>
Canalisations et accessoires (€)	0,00
Branchements (€)	0,00
Equipements (€)	5 280,11
Génie civil (€)	0,00
Compteurs (€)	1 410,47

Le détail des opérations est disponible ci-dessous :

<b>Opération</b>	<b>Qté</b>
COMPTEURS EAU DIA: 12- 20 MIL.: 4	10
POMPE FORAGE	
COLONNE DE FORAGE	

##### **Dépenses relevant d'un fonds de renouvellement :**


Aucun fonds de renouvellement n'a été défini au contrat.

## **IX- Divers**

### **Annexe 1 : Qualité de l'eau**

<b>Unité de production - Station Villeperdue</b>						
<b>Paramètres</b>	<b>Mini</b>	<b>Moyen</b>	<b>Maxi</b>	<b>Nb d'analyses</b>	<b>Unité</b>	<b>Norme</b>
Fer total	69	103,67	142	3	µg/l	<=200
Manganèse total	10	11,97	13,9	3	µg/l	<=50
Bact et spores sulfito-rédu	0	0,33	2	6	n/100ml	<=0
E.Coli /100ml	0		0	8	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 22°C 68h	0	104,13	300	8	n/ml	
Clostridium perfringens	2	2,00	2	1	n/100ml	
Bactéries Coliformes	0		0	7	n/100ml	<=0
Bact Revivifiables à 36°C 44h	0	82,75	300	8	n/ml	
Entérocoques fécaux	0	0,38	3	8	n/100ml	<=0
Chlore total	0,16	0,16	0,16	1	mg/l	
Chlore libre	0,16	0,16	0,16	1	mg/l	

**Annexe 2 : Etat des produits pour l'année 2011**

									
K6030 VILLEPERDUE									
ETAT DES PRODUITS DE L'ANNEE 2011 - EAU									
				FERMIER			COLLECTIVITE		
				Volume	PU	MtHT	Volume	PU	MtHT
Produits facturés									
Part Abonnement									
Total Part Abonnement :						15 821,53 €			14 798,91 €
Part Consommation									
				82	0,0000 €	0,00 €	82	0,0000 €	0,00 €
				49 420	0,4374 €	21 616,36 €	48 201	0,3065 €	14 773,84 €
				152	0,4592 €	69,81 €	152	0,3126 €	47,51 €
Annulations de factures sur exercices antérieurs						-66,26 €			-35,76 €
Total Part Consommation :						21 619,91 €			14 785,59 €
Total des produits facturés :						37 441,44 €			29 584,50 €
Total des produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)						37 441,44 €			29 584,50 €
Variation de la part estimée sur consommations						-75,10 €			-54,64 €
Produits nets d'exploitation						37 366,34 €			29 529,86 €

**Annexe 3 : inventaires des branchements au plomb au 31-12-2011**

M CARREAU BERNARD	4	CHEM DE LA GODINIERE	
SNCF M LE CHEF DE DISTRICT	8	CHEM DE LA GODINIERE ????	
M BOUTELOUP SYLVAIN	2	IMP. DE LA VARENNE	
Mme MORELLE	10	IMP. DE LA VARENNE	
MME FLEURAT NICOLE	16	IMP DE LA VARENNE	
M DESCHARLES GERARD	18	IMP. DE LA VARENNE	
M MLE MAROILLE DURAND		LA FENAILLERE	
M HERVO PASCAL	5	RUE DAME MILON	
M GODET PHILIPPE	4	RUE DAME MILON	
M DUFRESNE ALAIN	6	RUE DAME MILON	
M CHABOY JEAN	8	RUE DAME MILON	
MME CARREAU ALICE	14	RUE DAME MILON	
M CAIXADO-CALDEIRA	16	RUE DAME MILON	
M BOURNAND LOUIS	20	RUE DAME MILON	vu VEOLIA relevé octobre 2009
M MLE VAZ CALDEIRA	22	RUE DAME MILON	vu VEOLIA relevé octobre 2009
M ROY GUY	26	RUE DAME MILON	vu VEOLIA relevé octobre 2009
M DECLERK LIONEL	34	RUE DAME MILON	vu VEOLIA relevé octobre 2009 *
	40	RUE DAME MILON	vu VEOLIA relevé octobre 2009 *
M BOULME CEDRIC	42	RUE DAME MILON	vu VEOLIA relevé octobre 2009 *
M PLISSON RENE	44	RUE DAME MILON	vu VEOLIA relevé octobre 2009
M GOASDOUE RENE		LA BOURDE	
M ROLIN J PIERRE		LA SAULAYE ???	
M ALLARD DANY	8	LES PENLOUPS	vu VEOLIA relevé octobre 2009
M FRESNEAU J PIERRE	10	LES PENLOUPS	
M DUCLUZEAU GERARD	18	LES PENLOUPS	
MME DELAINE SYLVIE	17	RUE DU VIEUX BOURG	vu plomb devis fait – NON ACCES

\* normalement repris lors des travaux de renouvellement de la conduite en 2009 : attente plan de récolement

Après délibération, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité, à main levée.

## **B- Tarifs 2013**

M. le Maire :

- 1- invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le montant de la surtaxe communale eau potable à appliquer pour 2012
- 2- rappelle que depuis de 2010, le montant de la facture d'eau potable calculé en fonction du volume réellement consommé doit être établi sur la base d'un tarifs du mètre cube uniforme ou progressif et non plus dégressif comme appliqué auparavant (article L.2224-12-4 du Code Général des Collectivités Territoriales- codification de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006) et que la part fixe ne doit pas être supérieure à 40% du montant de la facturation pour une facture de 120m<sup>3</sup> depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012
- 3- rappelle les tarifs appliqués les années précédentes.
- 4- précise que le prix moyen TTC du m<sup>3</sup> d'eau, pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>, est passé de 1,6916 €/m<sup>3</sup> en 2010, à 1,7098 €/m<sup>3</sup> en 2011 et à 1,7829 €/m<sup>3</sup> 2012.
- 5- précise qu'il est nécessaire de prévoir le financement du renforcement du réseau communal et de la mise en place du nouveau périmètre de protection du forage 3
- 6- propose d'appliquer une augmentation de 2% environ tant sur le part variable que sur l'abonnement, comme suit :

Forfait annuel au 1 <sup>er</sup> janvier	2006	2008	2009	2010	2011	2012	2013
abonnement principal	32,80	33,62	34,30	34,9860	35,6860	36,4038	37,1319
abonnement secondaire	16,40	16,81	17,15	17,4930	17,8430	18,2000	18,5640
Tranches et tarifs							
1 <sup>ère</sup> tranche :	0,2818	0,2888	0,2946	0,3005	0,3065	0,3126	0,3189
2 <sup>ème</sup> tranche : + de 500 m <sup>3</sup>	0,176	0,1804	0,184				
Sous-total pour 120 m <sup>3</sup>				71,0460	72,4660	73,9158	75,3941

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée, par 13 voix pour (dont 3 pouvoirs) et 1 voix contre (Carole MESSIER), décide d'appliquer ces nouveaux tarifs au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## **IX-ASSAINISSEMENT**

### **A- Rapport annuel 2011**

M. le Maire présente le rapport annuel concernant le service d'assainissement eaux usées. Il précise :

- que ce service est géré intégralement en régie communale
- que l'étude de zonage est achevée mais qu'une révision est en cours
- que le diagnostic de l'assainissement autonome est en cours.

### **1- ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Mode d'épuration :** Lagunage aéré

1 lagune mise en service en septembre 1989

- capacité nominale de 640 Eq/H
- charge nominale hydraulique : 96 m<sup>3</sup>/j
- Charge nominale organique : 35kg DBO<sub>5</sub>/j
- Rejet des eaux traitées : Ruisseau de Montison

**Réseau :**

\* Type de réseau : séparatif à 100%

\* Réseau gravitaire : environ 4 300 ml

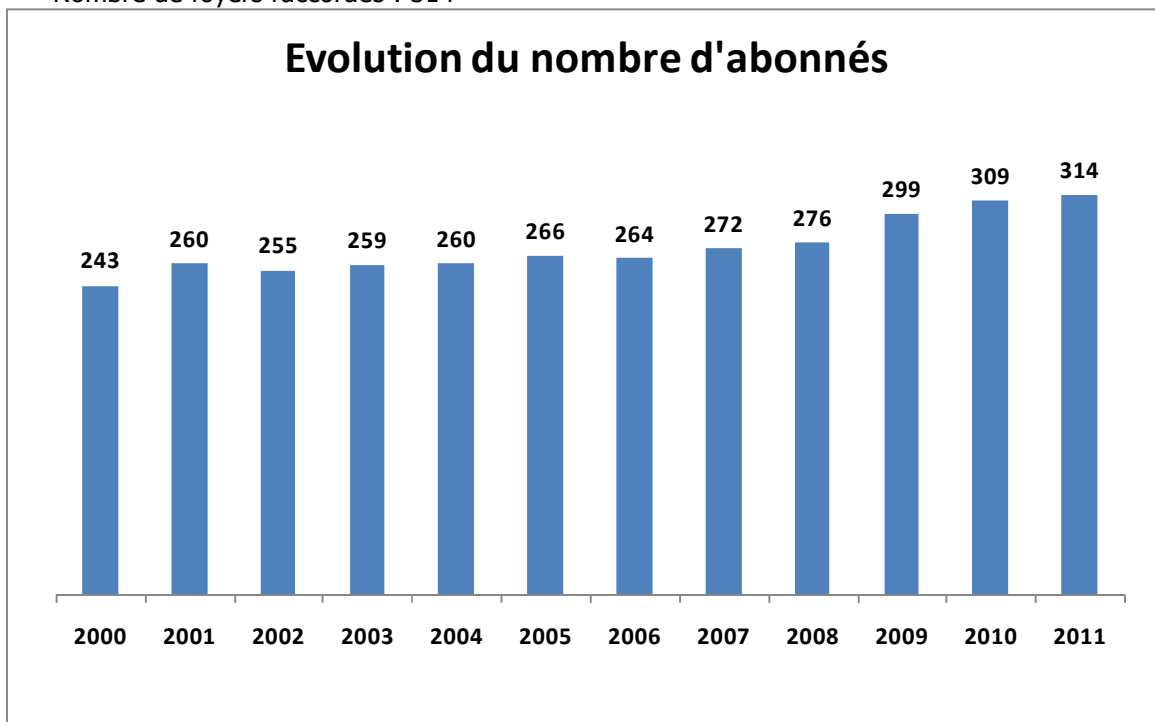


\* Réseau en refoulement : 4 400 ml

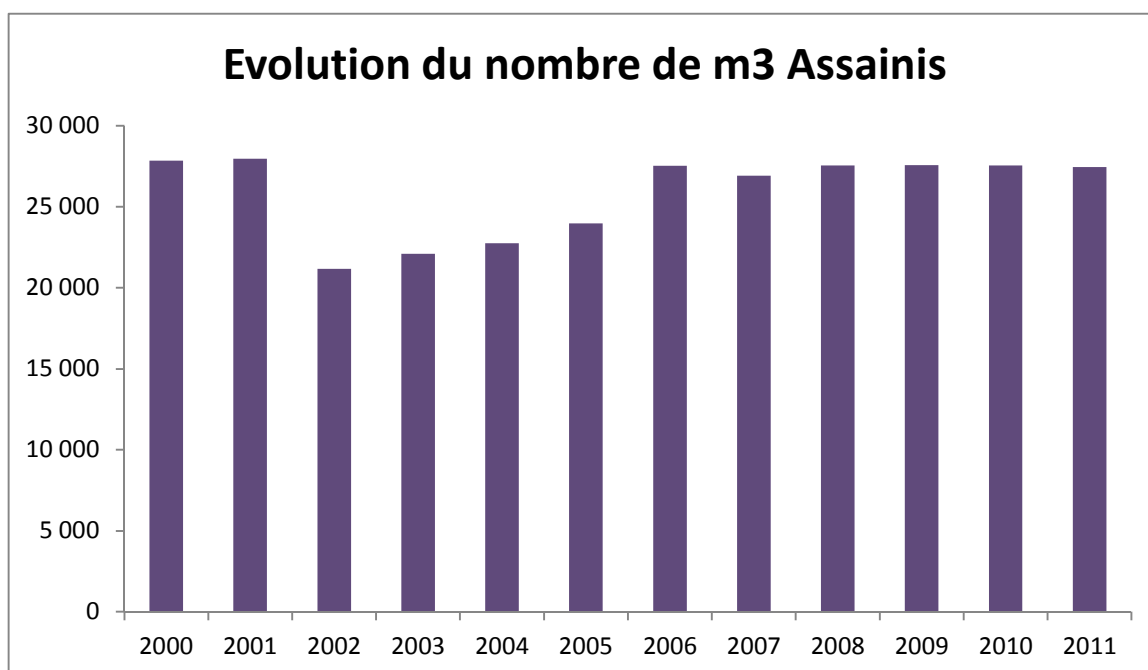
\* 11 pompes de relevage + 1 ou 2 pompes de recharge

**Fonctionnement :**

- Nombre de foyers raccordés : 314



- Nombre de m3 traités : 27 447



**Travaux et interventions effectués au cours de l'année 2011**

- Suivi des pompes effectué chaque semaine par les agents communaux
- Analyses des effluents rejetés effectués chaque semaine à la lagune par un agent communal sous contrôle du SATESE et divers contrôles réguliers réalisés par le SATESE
- Interventions Sanitra Fourrier :
  - Pompage et nettoyage des 11 postes les 16 février, 26 mai et 18 octobre

- Travaux effectués CAT+ chemin de la Gentillierie Chemin face à le Ferme des Marsaules, rue de la Houdrière et des Pinsonnières et Route d'Artannes, Poste gare
- Curage de 1 100ml de réseau : Rue Dame Milon (entière) - Rue de l'Arche - du 6 Chemin de la Godinière + rue des Barons jusqu'au 1er regard de la rue du Carroi du Vignau les 24 – 25 et 26 mai 2011
- Remplacement de matériel :
  - des armoires de commande des pompes 1- 9 et 10, semaine 9
  - Remplacement de la pompe 4 semaine 9
- Travaux station : consultation et choix du maître d'œuvre en novembre 2011
- Travaux de réhabilitation du réseau eaux usées reportés pour 2012 (attente subvention AELB)

### **Interventions préconisées par le SATESE :**

#### **\* sur réseau**

- Prévoir des travaux sur le réseau d'assainissement à partir des conclusions de l'étude diagnostic de 2009 (et si besoin d'investigations supplémentaires) afin de limiter la part des intrusions d'eaux claires parasites.
- Prévoir des travaux sur les postes (*témoins lumineux, avertisseurs, barres anti-chutes, pompe « en caisse »...*)

#### **\* sur station**

##### ✓ **Équipements de mesure :**

Il serait bon de créer un regard de prélèvement en entrée de station ainsi qu'une prise commande préleveuse reliée au débitmètre. Ces équipements seront à envisager lors de la réalisation de la future station.

##### ✓ **Ouvrages :**

Prévoir une étude bathymétrique afin de connaître le volume de boues stockées dans les bassins de lagunage\* (*à mettre en relation avec l'avancement du projet de nouvelle filière de traitement*).

##### ✓ **Aspects administratifs et réglementation**

- Intégrer les évolutions des projets d'urbanisme à l'étude de zonage d'assainissement ainsi qu'au Plan Local d'Urbanisme (si cela n'a pas déjà été fait).

### **Entretien - exploitation**

- L'entretien et l'exploitation de la station sont bien assurés.
- Maintenir le programme de renouvellement des équipements des postes de relevage (éléments corrodés, renouvellement d'armoires électriques, etc.).
- Nettoyer régulièrement les poires de commande des postes
- Limiter le développement de la végétation aux abords des bassins et remplacer les conduites PVC cassées ou manquantes.

### **Auto surveillance**

- **Qualité des données** : globalement satisfaisante, un manque de données a toutefois été observé en milieu d'année.
- **Fréquences recommandées** : respectées.
- La réglementation impose la réalisation régulière de bilans de fonctionnement des stations d'épuration ; l'absence d'un regard de prélèvement et d'une prise commande préleveuse (reliée au débitmètre) en entrée de station rendent ces opérations très délicates (à prévoir sur la future station). **Néanmoins l'acquisition par le SATESE d'un nouvel appareil de mesure a permis la réalisation d'un bilan d'assistance technique au mois d'octobre.**

**Celui-ci apporte des données complémentaires au bilan 24 heures réalisé par le bureau d'études NCA en 2009.**

**- Par la même occasion les données du débitmètre électromagnétique ont pu être vérifiées et validées.**

### **Conclusion**

Le fonctionnement de la station est satisfaisant malgré des dépassements réguliers de sa capacité hydraulique nominale.

La qualité du rejet correspond à ce que l'on peut attendre d'un lagunage naturel. Toutefois, ce type de dispositif n'est pas adapté à l'obtention en permanence d'un rejet conforme aux normes définies dans l'arrêté préfectoral du 26/11/2007. Ceci est constaté depuis plusieurs années et confirmé par l'analyse réalisée en octobre (non-respect de 2 des 4 paramètres de la norme de rejet).

Sur l'année 2011, **les moyennes mensuelles des volumes journaliers collectés par le réseau d'assainissement ont fluctué entre 65 et 160 m<sup>3</sup>/j, soit entre 60 et 160 % de la capacité hydraulique nominale de la station d'épuration** (surplus d'eaux claires parasites en période de nappe haute et/ou d'apports météoriques : jusqu'à 140m<sup>3</sup>/j en moyenne sur une semaine).

Lors du bilan d'assistance technique d'octobre 2011, la charge reçue par la station représentait 75 % de sa capacité hydraulique et organique nominale par temps sec et nappe basse (conforme aux mesures réalisées par le bureau d'études NCA en 2009).

**Depuis quelques années, un projet de construction d'une nouvelle station d'épuration est en cours de réflexion :**

**Lors de la réunion du 19 décembre 2011, il a été évoqué une modification des projets d'urbanisme du bourg. Cette évolution nécessite de redéfinir précisément la capacité nominale de la future station d'épuration établie fin 2009 à 1200 EH.**

En 2011, la collectivité s'est dotée d'un maître d'oeuvre et a lancé sa démarche d'acquisition d'un nouveau terrain.

**En parallèle à ce projet, il est nécessaire de prévoir des travaux sur le réseau d'assainissement (cf. "interventions nécessaires") afin de limiter l'impact des eaux claires parasites sur le fonctionnement et le montant de l'investissement de cette nouvelle station d'épuration.**

## **2- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

**Nombre de foyers en non collectif : 109**

**Travaux : Néant**

### **Réalisations 2005**

Création d'un SPANC confié au SATESE avec délégation de certaines compétences.

### **Réalisation 2008**

Réalisation du diagnostic de l'existant.

## **3- ECONOMIE DU SERVICE**

### **a. Prix de l'eau H.T. au 1-1-2011**

<b>Abonnement</b>	Part distributeur	Part communale	Agence de l'Eau
Abonnement principal	37,13	35,69	
Abonnement secondaire	37,13	17,84	
<b>Consommation</b>			
1 <sup>ère</sup> tranche : 0 à 500m <sup>3</sup>	0,4374	0,3065	
<b>Autres taxes et redevances</b>			
Préservation des ressources en eau			0,0400
Taxes sur les consommations des particuliers			0,0000
Lutte contre la pollution			0,2300

#### b. Redevance assainissement au 1-1-2011

- Redevance forfaitaire : **52,00 €**
- Part variable : **0,6600 €** par m<sup>3</sup> d'eau consommé
- Montant total encaissé : **39 729,89 €** dont **5 214,93 €** au titre de la redevance modernisation des réseaux

#### c. Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation de la délégation pour l'eau potable

LIBELLE	2010	2011	Ecart
<b>PRODUITS</b>	<b>97 049</b>	<b>85 658</b>	<b>-11,74 %</b>
Exploitation du service	38 622	39 314	
Collectivités et autres organismes publics	42 096	43 360	
Travaux attribués à titre exclusif	14 110	820	
Produits accessoires	2 221	2 164	
<b>CHARGES</b>	<b>92 591</b>	<b>94 328</b>	<b>1,88 %</b>
Personnel	18 641	21 958	
Energie électrique	3 279	3 382	
Achats d'eau	138	285	
Produits de traitement		187	
Analyses	3 301	2 020	
Sous-traitance, matières et fournitures	9 293	5 822	
Impôts locaux et taxes	375	884	
Autres dépenses d'exploitation			
		<i>Télécommunication, poste et télégestion</i>	
		<i>Engins et véhicules</i>	
		<i>Informatique</i>	
		<i>Assurances</i>	
		<i>Locaux</i>	
		<i>Autres</i>	
Contribution des services centraux et recherche	2 267	2 363	
Collectivités et autres organismes publics	42 096	43 360	
Charges relatives aux renouvellements		<i>Pour garantie de continuité du service</i>	
Charges relatives aux investissements		<i>Programme contractuel ( Investissements )</i>	
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	650	405	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>4 458</b>	<b>-8 670</b>	<b>NS</b>
Impôts sur les sociétés (calcul normatif)	1 486		
<b>RESULTAT</b>	<b>2 972</b>	<b>-8 670</b>	<b>NS</b>

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

Référence: K6030

#### d. Compte rendu financier de l'assainissement

<b>RECETTES</b>	Produits	Charges	Résultat
Redevances abonnés	34514,96		
Redevance modernisation réseaux	5214,93		
Taxes de raccordement	4400,00		
Encaissements redevance traitement matières de vidange 2010	991,38		
Subvention du budget général	0,00		
Subvention pour travaux	0,00		
FCTVA	7463,48		
Excédent de fonctionnement 2007 capitalisé	7281,31		
<b>CHARGES</b>			
Personnel		6500,00	
Electricité		4505,48	
Produits traitements- analyses		413,58	
Entretien du réseau		3870,55	
Analyses et suivi station		820,54	
Reversement redevance traitement matières de vidange 2010		991,38	
Reversement redevance modernisation réseaux N-1		4921,00	
Assurances		105,62	
Entretien des biens immobiliers		0,00	
Entretien des biens mobiliers		413,58	
Non-Valeurs		0,00	
Cotisations SATESE		1038,70	
Travaux sur réseaux+ abords lagune		12625,04	
Station d'épuration		515,72	
Frais enquête publique zonage		947,78	
Emprunt - capital+intérêts		7401,03	
Résultat brut	<b>59866,06</b>	<b>45070,00</b>	<b>14796,06</b>

#### e. Facture assainissement pour 120 m3 au 1<sup>er</sup> janvier des années 2006 à 2011

Année	Forfait	part variable par m3	pour 120m3	Redevance modernisation réseaux	pour 120m3	TVA	Total du
2006	90,13	0,07000	8,400		0,000	Néant	98,53
2007	92,50	0,08000	9,600		0,000	Néant	102,10
2008	95,00	0,10000	12,000		0,000	Néant	107,00
2009	98,00	0,11000	13,200	0,17	20,400	Néant	111,20
2010	100,00	0,12000	14,400	0,18	21,600	Néant	114,40
2011	52,00	0,66000	79,200	0,19	22,800	Néant	131,20

#### f. Divers

Prime pour épuration : Néant

Dettes \* encours : 100 000 € empruntés en 2009

\* annuités : capital = 3 415,32 € / intérêts = 3 985,71 €

\* reste du au 31 décembre : 87 375,28 €

**Le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité, à main levée.**

#### **B- Mise en place de la PAC**

M. le Maire informe les élus qu'une participation pour l'assainissement collectif (dite PAC) a été créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012

pour permettre le maintien du niveau actuel des recettes des services publics de collecte des eaux usées et pour satisfaire les besoins locaux d'extension des réseaux, notamment dans les zones de développement économique ou urbain. Elle est destinée à remplacer la participation pour raccordement à l'égout (PRE), supprimée en tant que participation d'urbanisme liée au permis de construire à compter du 1er juillet 2012. Elle disparaîtra elle aussi en 2015.

Il donne connaissance des principales dispositions, à savoir :

- 1- La participation pour raccordement à l'égout (PRE) est supprimée et remplacée par la participation pour assainissement collectif (PAC) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012.
- 2- Cette participation, facultative, est instituée par délibération du conseil municipal ou de l'organe délibérant compétent en matière d'assainissement. Cette délibération en détermine les modalités de calcul et en fixe le montant. Ce dernier pourra être différencié pour tenir compte de l'économie réelle réalisée par le propriétaire selon qu'il s'agit d'une construction nouvelle ou d'une construction existante nécessitant une simple mise aux normes. Son fait générateur est la date de raccordement au réseau collectif.
- 3- Cette participation représente au maximum 80% du coût d'un assainissement individuel ; le coût du branchement est déduit de cette somme.
- 4- Elle est due par le propriétaire de l'immeuble raccordé. Toutefois, si celui-ci a été antérieurement redevable de la participation pour raccordement à l'égout, la participation pour assainissement collectif ne pourra pas être exigée. Le fait générateur est le raccordement effectif au réseau.

Après discussion et délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité, à main levée, d'instaurer la P.A.C. à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012 et de la manière suivante .

- pour un pavillon ou un immeuble avec un seul raccordement : **1 300 €**
- pour un immeuble comportant plusieurs raccordements :
  - 900,00 €** par raccordement à partir du second raccordement
  - 800,00 €** par raccordement à partir du 5<sup>ème</sup> raccordement.

## **X- BUDGET - FINANCES**

### ***A- Offre de prêt de 23 000 €- présentation***

M. le Maire informe les élus qu'il a demandé une offre de prêt d'un montant de 23 000 € sur 5 ans auprès de 3 banques. Il donne connaissance des offres reçues, à savoir :

Banque	Caisse d'Épargne	Crédit Mutuel	Crédit agricole
Frais de dossier	300,00	150,00	100,00
Taux fixe annuel	3,12% (avec 1 <sup>ère</sup> échéance réduite qui équivaut à un prêt à échéances constantes au taux de 2,23%)	3,55%	
Echéance annuelle	4912,32	5101,29	
Coût du prêt	1561,60	2505,45	
Taux fixe semestriel	3,10%	3,52%	3,11% avec 1 <sup>ère</sup> échéance réduite et capital constant
Echéance semestrielle	2500,50	2520,46	2621,89 à 2335,77
Coût du prêt	2006,00	2284,60	1792,25
Validité de l'offre	13 juillet 2012	3 juillet 2012	

Les élus invitent M. le Maire à faire affiner les offres et, notamment à négocier les frais de dossier avec la caisse d'Épargne.

### ***B- Offre de prêt de 23 000 €***

Le Conseil Municipal de Villeperdue, après avoir pris connaissance du projet de contrat de PRET A ECHEANCE CHOISIE établi par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire-Centre et des conditions générales des prêts, décide, à l'unanimité, à main levée :

#### **Article 1er**

Pour financer des travaux de voirie, la commune de Villeperdue contracte auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Loire-Centre un emprunt de la somme de 23 000 € au taux de 3,12 % dont le remboursement s'effectuera à partir du 15 Août 2012 par une première échéance perçue le 15 octobre 2012 une deuxième échéance le 15 octobre 2013 les échéances suivantes se succédant annuellement jusqu'au 15 octobre 2016.

#### **Article 2**

M. Roland MARIAN, Maire, est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

#### **Article 3**

La Commune de Villeperdue décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable.

### ***C- Loyers au 1<sup>er</sup> juillet***

Le Conseil Municipal est informé que l'indice de référence des loyers publiés en janvier pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2011 permet une augmentation des loyers au 1<sup>er</sup> juillet 2012 de 2,11%.

### ***D- Demande d'exonération de Taxe Foncière***

M. le Maire informe les élus que la collectivité est saisie d'une demande d'exonération temporaire de taxe foncière pour un bien faisant l'objet d'un bouquet de travaux ouvrant droit au crédit d'impôt développement durable. Il s'avère que dans le cadre de tels travaux les propriétaires peuvent bénéficier d'une exonération temporaire de ce type si la commune où se situe le logement a pris une délibération dans ce sens.

Après discussion et à l'unanimité, les élus décident de ne pas donner de suite favorable à cette demande.

## **XI- DATES A RETENIR**

- Commission du personnel communal
- Fête nationale
- Réunion de rentrée associations
- Prochains CM

**Mardi 3 juillet à 18h00** à la mairie

**Samedi 14 juillet 2012** à partir de 10h15

**Mardi 4 septembre à 18h30** à la mairie

**Vendredi 31 août-20h00** à la mairie

**Vendredi 28 septembre 20h00**

**Vendredi 26 octobre à 20h00**

**Vendredi 7 décembre à 20h00**

## **XII- QUESTIONS DIVERSES**

1. **Limitation de vitesse** : Mme Anita RAVION fait le constat de l'instauration d'une limitation de vitesse à 50 km/h sur le secteur de « La Bourde ». M. le Maire informe les élus qu'une limitation de vitesse à 30 km/h va être instituée également Chemin de la Gentillerie et Impasse de la Varenne.

2. **Préparatif 14 juillet** : Mme Céline LEBOEUF demande de faire un point sur la réunion de préparation du 14 juillet initiée par le Comité des Fêtes. M. Gérard LEGRAND, présent à cette réunion, signale que peu d'associations étaient présentes. Le Comité des fêtes regrette que la commune n'initie plus cette réunion préparatoire mais cela avait été clairement dit en 2011. Des volontaires sont attendus pour le montage et le démontage des installations nécessaire à ces festivités.
3. M. Olivier MESNARD s'interroge sur la dangerosité des bordures en béton entourant les arbres de l'école maternelle : M. le Maire précise que des travaux sont prévus pendant la période estivale (suppression de la souche d'arbre et installation de bordures bois autour du bac à sable).
4. M. Olivier MESNARD attire l'attention sur la mise à jour du tableau d'affichage de la mairie.
5. M. Philippe LAFARGE signale que le filet de tennis est endommagé.

#### **Liste et N° des délibérations prises**

***II- Divers – Informations - D- Règlement cimetière***

***II- DIVERS – INFORMATIONS - E- Transfert parcelles non nécessaires à la concession de l'A10***

***IV- COMMUNAUTE DE COMMUNES - A- Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de charges (CLET)***

***VIII- EAU POTABLE - A- Rapport annuel 2011***

***VIII- Eau Potable - B- Tarifs 2013***

***IX-Assainissement - A- Rapport annuel 2011***

***IX-Assainissement - B- Mise en place de la PAC***

***X- Budget - Finances - B- Offre de prêt de 23 000 €***

#### **Liste des contrats et/ou marchés signés :**

##### **Signature des membres présents**

**M. MARIAU Roland, Maire**

**M. GAUTHIER Xavier, 1<sup>er</sup> Adjoint - Secrétaire**

**Mme RAVION Anita, 2<sup>ème</sup> Adjointe**

**Mme DUCHENE Arlette, 3<sup>ème</sup> Adjointe – absente**

**M. LEGRAND Gérard, 4<sup>ème</sup> Adjoint**

**Mme CUNHA Martine - absente**

**M. ROY Thierry – absent**

**Mme LEBOEUF Céline**

**M. MESNARD Olivier**

**M. LAFARGE Philippe**



**Mme DUFRAISSE Isabelle**

**Mme MESSIER Carole**

**M. LEBLOIS Roland**

**M. LUCIER Frédéric**

**Mme NOMINE Nathalie - absente**